

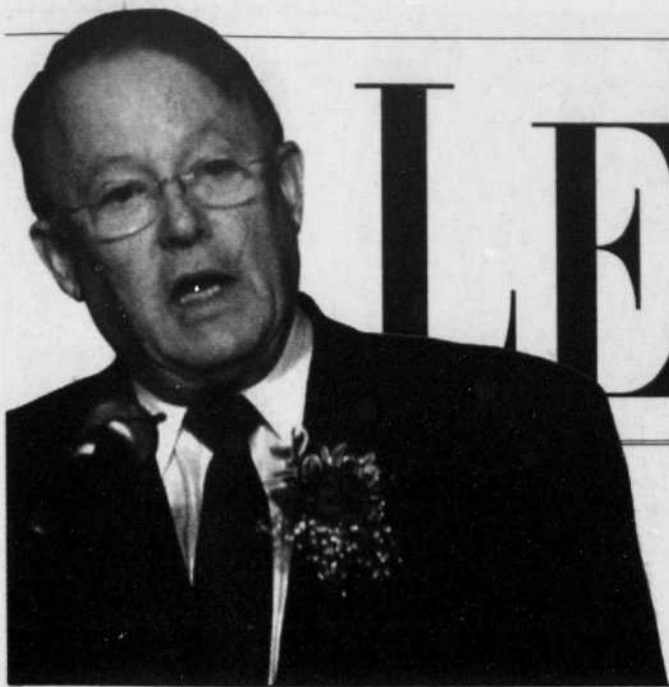
LE DEVOIR

ACTUALITÉS

ÉCONOMIE

Cent jours pour devenir
un chef d'État
Page A 3

Nortel
s'effondre
Page B 1



Vol. XCII N° 133

LES SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 JUIN 2001

1,95\$ + TAXES = 2,25\$



Les relations entre les Blancs et les Amérindiens restent irrésolues. Les malentendus passés et présents pèsent sur les tentatives de rapprochement auxquelles travaillent pourtant de nombreuses personnes. Afin d'y voir plus clair, *Le Devoir* lance aujourd'hui une série, *Les autochtones et nous*, qui occupera la page *Idées* tous les samedis de l'été jusqu'à la fête du Travail. Plusieurs de nos collaborateurs élaboreront autour de cette idée selon laquelle, tout en reconnaissant les différences des Premières Nations, il est souhaitable que celles-ci fassent de plus en plus partie du « nous ». Le sociologue Jean-Jacques Simard lance la série en dénonçant justement l'idée de deux mondes séparés. Plus tard cet été, Charles Taylor déplorera que les autochtones n'aient pas été inclus dans le « nous » dont ont traditionnellement parlé les Québécois et les Canadiens. Outre ces deux auteurs, les collaborateurs qui écriront au cours des prochaines semaines sont Pierre Trudel, Yvette Vachon, Dominique Collin, Denys Delâge, Éric Gourdeau, Pierre Gerlier-Forest, Renée Dupuis, Guy Bellefleur, Carole Lévesque, Ghislain Otis, Gérard Duhaime, Georges Filotas, Roméo Saganash et Louis-Edmond Hamelin.

— Paule des Rivières

La gravité des choses

De l'importance cachée des questions autochtones

La question est souvent posée: pourquoi attache-t-on une pareille importance aux réalités autochtones? Par quel détour ou quelle magie un si petit nombre de personnes parvient-il à secouer régulièrement la vie politique, au Québec comme au



Serge Bouchard

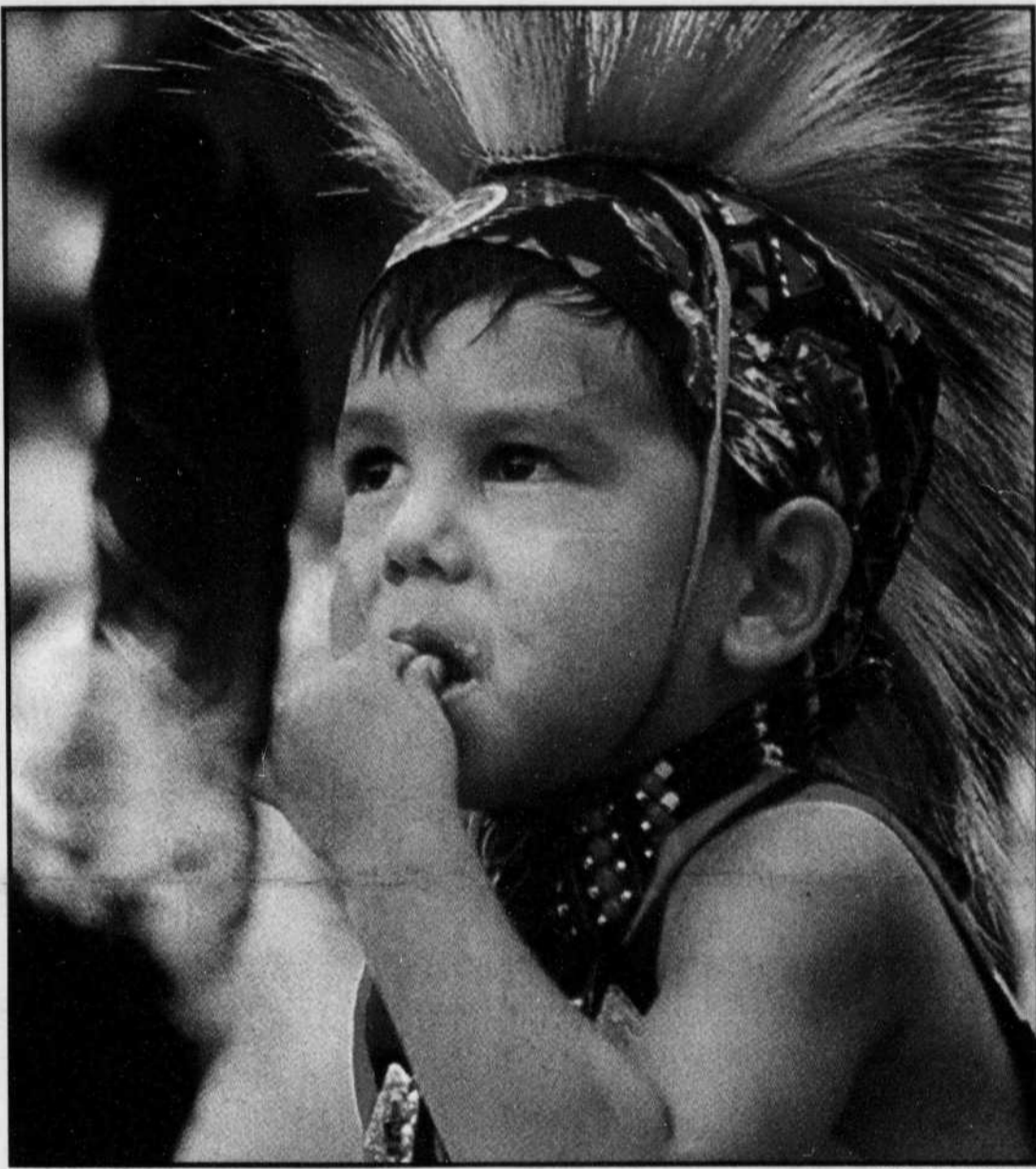
Canada? Les chiffres ne mentent pas. Le poids politique des Premières Nations est sans commune mesure avec leur poids démographique. Au Québec, ils sont cent mille sur une population de sept millions. S'il n'en tenait qu'à cette dimension, cette question n'aurait aucun sens politique. Mais l'importance du sujet tient certainement à autre chose. Se pourrait-il que le sujet ait le poids de sa gravité et l'empreinte de sa densité? Cela nous changerait de la suprématie des chiffres.

La réponse n'est pas simple si seulement il en est une. La simplicité d'opinion est d'ailleurs l'ennemi n° 1 dans cette affaire. Ce qui est simple ne convient pas. Nous devrions le savoir pour avoir sous les yeux tous les programmes simples de solutions accumulés sur des générations. Il n'y aurait pas de problème indien si les Indiens n'existaient pas. Régler l'affaire en la faisant disparaître, effacer les Indiens de la

VOIR PAGE A 14: AUTOCHTONES

Lire aussi en page A 13

■ Adieu aux Indiens imaginaires



ARCHIVES LE DEVOIR

Que devient la pulsion culturelle dans l'ordre politique?

Tabou

Remettons-en. Alors, les États généraux sur la langue proposent des enchâssements, des réajustements, des législations et glissent, « surfent », dira-t-on pour être de son temps, sur la question épineuse, perverse, explosive de la qualité de la langue parlée au Québec.

Le triomphalisme du ministère de l'Éducation qui perdure depuis des décennies n'a d'égal que la démagogie des responsables politiques. Les Québécois sont fins, sont bons, sont plates et parlent comme ils parlent, c'est-à-dire correctement. Les élèves ne savent pas écrire? Réponse: c'est pareil partout.

Lorsqu'on admet dans certains milieux scolaires que la situation détériorée ne trouve pas de correction dans les réformes successives, l'on s'empresse de déresponsabiliser les enseignants, les cadres scolaires, les parents et les étudiants au profit d'une Responsabilité Collective jouant le rôle du *deus ex machina* de l'époque latine (rien à voir avec les Latinos d'aujourd'hui).

Les commissaires des États généraux sur la langue ont entendu trop de doléances de parents sur l'ensemble du territoire au sujet de la piètre qualité de la langue parlée et écrite de leurs enfants pour ne

VOIR PAGE A 14: TABOU

INDEX

Annonces.....	B 10	Idées.....	A 13
Avis publics.....	A 8	Monde.....	A 10
Bourse.....	B 9	Mots croisés	B 11
Carrières.....	B 4	Météo.....	B 14
Économie.....	B 1	Plaisirs.....	B 14
Éditorial.....	A 12	Politique.....	A 8
Fonds.....	B 7	Sports.....	B 13

La moto « verte » est née

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Des motos que l'on pourrait qualifier de passablement « vertes » ont fait une entrée discrète cet été au Québec, si discrète d'ailleurs qu'on a l'impression que les services de marketing des grandes marques en cause ont peur d'indisposer leur public cible en se démarquant de la boulimie énergétique ambiante.

En fait, il s'agit de motos qui allient enfin une consommation d'essence réduite, ce qui réduit leur contribution à l'effet de serre et au réchauffement climatique, à de véritables dispositifs anti-pollution urbaine établis grâce aux meilleures technologies, ce qui leur permet de réduire simultanément leurs émissions d'hydrocarbures, d'oxyde d'azote et de monoxyde de carbone, les trois polluants dits « réglementés »... mais uniquement du côté des voitures. Globalement cependant, indique André Thériault, vendeur chez Moto Internationale, ces motocyclettes représentent moins de 1 % des ventes...

À l'heure actuelle, seule la société allemande BMW peut se vanter d'équiper la totalité de ses modèles offerts au public de convertisseurs catalytiques à trois voies, avec régulation lambda et système d'injection. Ces équipements sont standard sur toutes les voitures vendues depuis des années en Amérique mais inexistantes sur la plupart des motos de l'année. Et non requis par quelque loi ou règlement pour les motos, même s'il s'agit de technologies standard, produites par le constructeur pour ses... voitures.

VOIR PAGE A 14: MOTO



La nouvelle BMW F650 GS, la moins polluante des motos disponibles sur le marché.

1500 nouveaux emplois à Chambly

Cargill allonge 50 millions pour une usine de transformation de viande

RENÉ LEWANDOWSKI
LE DEVOIR

La multinationale américaine Cargill investira environ 50 millions pour la construction et l'aménagement d'une usine de transformation de viande dans le parc industriel de Chambly, a appris *Le Devoir*. L'usine créera 500 emplois dès cet automne, mais les effectifs pourraient grimper jusqu'à 1500 personnes d'ici 18 mois. La nouvelle sera confirmée dans quelques semaines et la première phase de construction devrait débuter cet été, selon une source proche de la municipalité. « Il ne reste que quelques détails à régler avant de ficeler l'affaire », dit la source.

Parmi les détails à mettre au point, il y a les programmes de subventions et d'investissements gouvernementaux dont Cargill aimerait bien pouvoir profiter avant de conclure l'entente. Des discussions sont en cours mais aucune entente n'est pour le moment intervenue avec les deux niveaux de gouvernement. *Le Devoir* a cependant appris que ni Investissement-Québec ni la Société générale de financement n'étaient impliqués dans le projet.

« Ça fait plus d'un an que nous travaillons sur ce projet et nous sommes très heureux que Cargill ait choisi

VOIR PAGE A 14: CHAMBLY

Lutte contre la pauvreté

La révolution annoncée n'aura pas lieu

Les nouvelles mesures de Québec laissent l'opposition et les groupes populaires sur leur faim

FRANÇOIS CARDINAL
JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

La révolution annoncée n'aura pas lieu. En matière de lutte contre la pauvreté, Québec a plutôt opté pour le déblocage immédiat de fonds afin de répondre à des besoins précis dans les domaines du logement et de l'alimentation en attendant la conclusion d'une autre consultation à travers la province. La déception est grande chez les groupes populaires qui espéraient l'adoption de mesures d'aide directe aux plus démunis.

Le gouvernement a dévoilé hier les mesures qu'il entend prendre pour diminuer la pauvreté au Québec. Le premier ministre Bernard Landry, le ministre de la Solidarité sociale, Jean Rochon, et la mi-

VOIR PAGE A 14: LUTTE

LE MONDE

Bush tend la main à Poutine
Page A 11

Le festival autochtone 2001
Présence
du 11 au 21 juin à Montréal

La Grande Paix de Montréal 1701-2001

www.NativeLynx.qc.ca

BLUES, BLANC, ROUGE
Spectacle avec Claude Dubois, Claude McKenzie, Lucie Idlout, Tara-Louise Montour, Jocelyne Montpetit et Aqsarniit. Au Spectrum, le 16 juin à 20 h
info Festival : (514) 575-4701

paix
Histoires de guerre



Un grand projet qui pourrait faire des petits

Parce qu'avoir un enfant ce n'est pas être au chômage, le Québec a accouché du meilleur régime d'assurance parentale qui soit.

Plus généreux, plus accessible et plus souple que le régime d'assurance-emploi, il fait l'unanimité partout au Québec.

Il ne manque plus que la collaboration du fédéral pour qu'il puisse faire ses premiers pas. Il est temps d'offrir aux futurs parents un régime répondant parfaitement à leurs besoins. Au bout du compte, c'est toute la population québécoise qui en sortira grandie.

	Régime fédéral actuel d'assurance-emploi	Régime québécois projeté d'assurance parentale
Délai d'attente	2 semaines	aucun
Admissibilité	600 heures travaillées Travailleurs autonomes non admissibles	2 000\$ de revenu annuel Travailleurs autonomes et à temps partiel admissibles
Taux de remplacement du revenu	55%	40 semaines à 75% (ou) 25 semaines à 70% puis 25 semaines à 55%

Québec 
Ministère de la Famille
et de l'Enfance

www.mfe.gouv.qc.ca

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



PERSPECTIVES

Cent jours pour devenir un chef d'État

Bernard Landry a commencé en lion. Mais voilà, cette fougue intempestive a laissé derrière des chiffons rouges, soulevé des petites chicanes mal parties et contre-productives. La chronique des premiers 100 jours, c'est celle d'un apprentissage, celui d'un homme qui voulait devenir premier ministre depuis fort longtemps et qui l'est devenu alors qu'il n'y croyait plus. L'élève est doué, il écoute, dit son entourage. Cent jours pour devenir un vrai chef d'État.

Au Sommet des Amériques, les conseillers de Bernard Landry ont réussi à le convaincre de prendre son trou, de s'en tenir à une déclaration sobre et mesurée, d'endurer avec dignité en serrant les dents son absence, imposée par Ottawa, à cet événement international. La bataille de l'opinion publique fut gagnée par Québec: une majorité de Québécois désapprouvait l'attitude d'Ottawa.



Robert Dufresne

A son arrivée, c'est d'abord au Parti québécois que Bernard Landry a fait un grand bien. «La chape de plomb s'est soulevée», rappelle un militant. La souveraineté revenait à l'ordre du jour. Les péquistes pouvaient arrêter de marcher sur des œufs. Contrairement à Lucien Bouchard qui ne pouvait pas déroger d'un iota de la terminologie orthodoxe, le nouveau chef du PQ peut librement parler d'union confédérale sans que les péquistes, même les purs et durs, bronchent.

L'affaire Michaud, dont il sera encore question en fin de semaine au Conseil national du PQ — c'en sera l'épilogue, espère Bernard Landry —, est venue corrompre ce souffle de renouveau. Ce fut de loin la situation la plus pénible que le nouveau premier ministre ait eu à subir, a-t-il confié. Mais Bernard Landry est toujours là, qui entend promouvoir tant que faire se peut la souveraineté. Systématiquement, il a placé son ami Raymond Bréard, un gestionnaire, à la direction du parti pour rebâtir l'organisation du PQ qui en a bien besoin. Il a confié au président du Conseil du trésor, Sylvain Simard, le mandat de créer quatre comités sur la souveraineté traitant de l'économie, de la justice sociale, de la reconnaissance internationale et des clientèles-cibles.

Assermenté le 8 mars, le jour de son anniversaire, le premier ministre a procédé à la formation de son gouvernement sans coup d'éclat, à la faveur d'un exercice toujours difficile et délicat où il a joué de prudence. Il a opté pour la consolidation, suivant l'avis des «conservateurs» comme Jean Royer, Hubert Thibault et Pierre Marois plutôt que celui des réformateurs comme Jean-Yves Duthel et Claude H. Roy. Ce n'est que partie remise: ce sera pour l'automne, affirme-t-on.

En mars, le budget Marois fut bien reçu. Le sondage de Léger Marketing qui a suivi donnait le PQ gagnant avec 42 % des intentions de vote. Depuis, les sondages internes indiquent un tassement: légère avance des libéraux, ce qui placerait les deux partis à égalité quant au nombre de sièges. Des résultats médiocres pour quelqu'un qui veut tenir un référendum gagnant après les prochaines élections.

Un élément important de menu du gouvernement Landry, la lutte contre la pauvreté, a cafoillé: l'éléphant a accouché d'une souris. Les mesures annoncées pour soutenir les régions-ressources furent plus conséquentes et elles ont fourni davantage de capital politique.

À 45 ans, Bernard Landry a appris l'espagnol, par lui-même, en six mois. Presque 20 ans plus tard, il apprend son rôle de premier ministre en 100 jours. Il ne lui reste maintenant qu'à montrer à tous les Québécois ce qu'un chef d'État de sa trempe peut faire pour le Québec.

Virus du Nil

On sort les gros canons pour tuer un maringouin

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

L'opposition aux épandages d'insecticides destinés à contrôler les populations d'insectes susceptibles de transmettre le virus du Nil occidental se fait plus pressante. Jean-Marc Fournier, whip de l'opposition officielle et porte-parole en matière de santé à l'Assemblée nationale, a proposé d'amender le projet de loi 15 qui fut récemment déposé afin de permettre, en cas d'urgence, l'arrosage d'insecticide sans la tenue d'audiences publiques, comme le prévoit la législation environnementale.

«Le projet de loi est beaucoup trop large, déclare Jean-Marc Fournier. Il permettrait au gouvernement de faire des plans d'intervention utilisant des pesticides pour toutes sortes de menaces. Nous voulons limiter ce projet de loi au virus du Nil occidental [...] et qu'il soit clairement mentionné que l'usage de pesticides sera exceptionnel.» Le député de l'opposition souhaite également que l'on privilégie l'emploi de bio-insecticides

et que les épandages massifs couvrant des superficies excédant 600 hectares fassent l'objet d'un arrêté en conseil. En outre, il propose que le plan d'intervention soit revu chaque année et que cette révision soit publique. «Il serait notamment important que des spécialistes puissent commenter, "contre-expertiser" ce que le ministère fera», ajoute-t-il. À ses yeux, il est bien sûr essentiel d'informer les citoyens qui seront visés par un épandage.

Ses propositions d'amendement comptent sur l'appui de plusieurs organismes, tels que l'Union québécoise pour la conservation de la nature, Greenpeace et la Coalition pour les alternatives aux pesticides, qui ont fait parvenir des pétitions à différents députés afin de protester contre le projet de loi. Rohini Peris, représentante de la Coalition pour les alternatives aux pesticides, appuie la démarche de Jean-Marc Fournier, qu'elle qualifie d'«un pas dans la bonne direction». «Les pesticides, dit-elle, ne doivent toutefois pas être répandus sur les populations humaines. Des études ont clairement

montré que l'épandage d'insecticides s'avère beaucoup plus dangereux que le virus du Nil occidental lui-même.»

Si les autorités procédaient néanmoins à des épandages, elle demande que les médecins, les services d'urgence et le public soient informés des symptômes que peut entraîner une exposition à ces insecticides. «Ces mêmes personnes devraient connaître tous les ingrédients de ces produits chimiques, autant les composés actifs que les substances gardées secrètes par les fabricants», précise-t-elle. À son tour, elle exige que tous les citoyens soient prévenus de tout épandage afin qu'ils protègent leur potager et se mettent à l'abri.

«Nous continuerons à combattre ce règlement car les pesticides ne sont pas la solution au problème du virus du Nil occidental. Ils sont extrêmement nocifs et peuvent handicaper sérieusement les personnes allergiques et asthmatiques», conclut-elle.

Le ministre de l'Environnement a accueilli favorablement les propositions d'amendement.

RÉDUCTION DE LA POLLUTION AGRICOLE

Il était temps, C'est excessif, disent les écologistes selon les agriculteurs

LOUIS-GILLES
FRANCEUR
LE DEVOIR

Après avoir salué ce «premier pas dans la bonne direction» que constitue, à leur avis, le quasi-moratoire mis en place dans les 165 municipalités en situation de surplus de lisier, trois importants groupes environnementaux québécois ont émis hier la crainte que les amendements annoncés par Québec la veille à la loi sur le «droit de produire» «ne viennent exacerber les problèmes de cohabitation déjà aigus dans plusieurs régions rurales».

Pour le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE), le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCRE) et l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), le resserrement des normes sur la gestion des fumiers et lisiers «était devenu inévitable afin de freiner l'accentuation des énormes problèmes de surplus de fumiers que connaissent plusieurs régions du Québec».

Ces mesures «transitoires», qui précéderont une refonte de l'ensemble des mesures d'intervention en agriculture prévue pour l'automne ou l'hiver prochain, «laissent présager enfin une volonté réelle du gouvernement de corriger la situation, et ce, dans l'intérêt général des citoyens», précise Harvey Mead, de l'UQCN. Mais il était temps, renchérit Michel Bélanger, vice-président du CQDE, après tous les avertissements donnés par les milieux de la santé, le monde municipal, les groupes

écologistes et même dorénavant le milieu rural lui-même, où l'UPA a perdu le monopole de représentation.

Mais les trois groupes indiquent que ces mesures, destinées à limiter l'expansion du cheptel porcin, ne font pas disparaître les «véritables Walkerton à retardement» qui se sont constitués au fil des ans avec les productions et les producteurs actuels.

Le règlement d'urgence introduit jeudi par le ministre de l'Environnement ne touche que 165 municipalités mais, ajoutent les trois groupes, c'est 400 au bas mot où il faudrait freiner l'expansion des cheptels parce que les apports en fertilisants naturels y dépassent la consommation par les plantes.

«Comment parviendra-t-on à éviter que ces autres zones en surplus, non incluses dans le règlement, ne basculent et ne se retrouvent dans le lot des municipalités officiellement classées en surplus?», ajoute le communiqué conjoint.

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

L'Union des producteurs agricoles (UPA) réserve son jugement sur les modifications au règlement sur la réduction de la pollution agricole tant que la loi 184 sur le droit de produire ne sera pas adoptée. «Nous avons donné un appui global, pas morceau par morceau», déclarait hier Laurent Pellerin, président de l'UPA, qui s'adressait justement aux producteurs de porcs réunis pour leur assemblée générale annuelle.

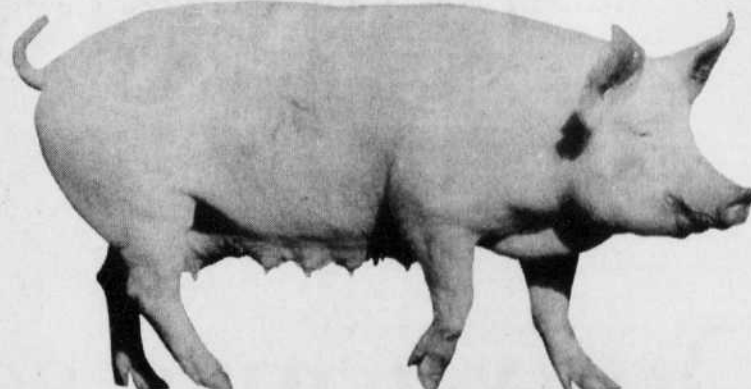
M. Pellerin a insisté sur le caractère provisoire de ces modifications, qui devraient prendre fin en décembre prochain, comme le lui aurait déclaré le ministre André Boisclair. Le président de l'UPA a demandé une confirmation par écrit et le ministre a remplacé «décembre» par «le plus tôt possible». M. Pellerin assure cependant avoir un té-

moins sur l'engagement oral de M. Boisclair et ce témoin est le ministre de l'Agriculture.

Les modifications annoncées hier ont fait l'objet de tractations entre le gouvernement, l'UPA et les municipalités depuis des années. L'UPA attendait la publication d'une liste des municipalités critiques depuis 18 mois, mais le prédécesseur de M. Boisclair avait 400 municipalités sur sa liste potentielle. Elle a été ramenée à 165 municipalités concentrées dans les trois régions où la production porcine est la plus intense, soit la Beauce, Saint-Hyacinthe et Québec.

Clément Pouliot, président de la Fédération des producteurs de porcs, considère pour sa part que les mesures annoncées sont excessives. «Les rejets calculés à partir du nombre d'unités animales est un concept désuet. On réglemente sur la base d'une fausse pression environnementale», avance-t-il. Selon lui, il y a 15 ans, avec une production de cinq millions de porcs, la charge environnementale était équivalente à celle d'aujourd'hui alors qu'il y a une production de sept millions de porcs.

La différence provient du fait que l'alimentation et les pratiques de production ont évolué, si bien qu'aujourd'hui les porcs rejettent 40 % moins de phosphore et 30 % moins d'azote. Il y a aussi les plans de fertilisation, l'utilisation du lisier à la place d'engrais chimiques qui est beaucoup plus fréquente maintenant. Selon M. Pouliot, en prenant en considération les rejets réels, il ne devrait pas rester plus de 100 municipalités sur la liste.



Conseil national du Parti québécois

Les jeunes défendront l'accès des universités aux étrangers

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Après les jeunes libéraux qui ont fait adopter le mois dernier par leur parti le gel des frais de scolarité, voilà que des jeunes du Parti québécois présenteront aujourd'hui une motion d'urgence en faveur du gel des frais forfaitaires réclamés aux étudiants étrangers.

Réunis en conseil national à Saint-Hyacinthe, les militants péquistes seront saisis de cette proposition émanant d'une circonscription montréalaise. L'objectif est de maintenir ouverte la porte du Québec aux étudiants étrangers alors qu'une hausse de 9,1 % est prévue pour la rentrée scolaire.

À la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), on se réjouit de la position défendue par des jeunes du PQ. La présidente de la FEUQ, Andrée Mayer-Périard, souligne toutefois que cela ne règle pas le fond du problème et dit souhaiter qu'une révision complète soit entreprise.

Outre ce dossier, ce conseil national prend surtout l'allure d'une occasion pour le nouveau président, Bernard Landry, de fouetter ses troupes. Symboliquement, cette rencontre se tient alors que le gouvernement Landry complète ses cent premiers jours de règne.

Les militants étudieront un cahier de 42 résolutions. Parmi celles-ci, on en retrouve deux concernant l'affaire Yves Michaud, qui déchire le PQ depuis décembre dernier. Le Comité national des jeunes propose qu'une motion de blâme ne puisse être votée par l'Assemblée nationale que lorsqu'elle touche les élus eux-mêmes. Le comité de Bourassa déposera une résolution interdisant désormais que la Chambre prenne un vote contre un citoyen, «sauf dans des cas exceptionnels» définis à l'avance.

Par ailleurs, deux associations de comté reviennent à la charge avec le dossier de la carte d'électeur. Le ministre responsable de la réforme électorale, Guy Chevrette, avait promis aux militants de présenter un projet de loi sur la question avant l'été. Or il a plutôt choisi de mandater le Directeur général des élections pour effectuer une étude de faisabilité sur la question. Toujours au chapitre électorale, les militants de Via suggèrent de rendre obligatoire la participation au scrutin comme cela existe déjà en Belgique et au Luxembourg.

La même association locale amènera une proposition pour mener une étude sur l'établissement d'un revenu minimum garanti. La semaine dernière, le parti de gauche Rassemblement pour une alternative progressiste (RAP) a adopté le principe.

E N B R E F

L'Association de suicidologie rend hommage à Gilles Baril

(Le Devoir) — Le ministre des Régions, Gilles Baril, a reçu un prix *honoris causa* de l'Association québécoise de suicidologie (AQS) hier pour son engagement envers la prévention du suicide alors qu'il était ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux. «C'est en grande partie la sensibilité,

la compréhension et l'écoute du ministre Gilles Baril qui ont amené son gouvernement à déployer des efforts sans précédent pour la prévention du suicide au Québec», a déclaré la présidente Brigitte Lavoie lors de la cérémonie tenue à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de l'AQS. Au cours de son mandat, a-t-elle souligné, M. Baril a assuré un soutien financier aux centres de prévention du suicide en plus d'avoir soutenu divers projets-pilotes et mis sur pied une ligne téléphonique panquébécoise, le 1 866 APPELLE, qui entrera en service cet automne.

André Goulet
de l'École Estienne de Paris

Fabriquer des livres
n'est pas moins indispensable
que de fabriquer du pain.
Péguy

Ami bibliophile,

quand vous verrez, au soir de la vie dans une boîte de bouquiniste, un très beau petit livre marqué aux armes des Éditions d'Orphée et que vous vous interrogerez sur la provenance de cet éditeur méconnu, sachez que c'était la maison, la boîte, l'atelier de André Goulet, éditeur, typographe, imprimeur, relieur, bref un homme de caractères, diplômé de l'École Estienne de Paris, et je le vois déjà au ciel causant tout bonnement avec Baskerville, assis sur un banc au parc des bacchanales fréquenté par le poète Louis Geoffroy.

Le 11 juin 2001 à Montréal, la littérature québécoise a perdu un esthète, un homme de sentiment et la bohème galante l'un de ses plus fidèles adorateurs.

Marc-Aimé Guérin,
Éditeur

• LES ACTUALITÉS •

Les quatre CLSC de Laval pourraient fusionner*L'idée a surgi dans le cadre du débat sur la fusion des hôpitaux*ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Le rideau n'est pas encore tombé sur la saga du regroupement de la Cité de la santé et du Centre hospitalier ambulatorio de Laval (CHARL) que déjà planent dans l'air des scénarios de fusion des quatre CLSC de l'île Jésus.

En effet, alors qu'on attend toujours que le ministre de la Santé se décide sur le regroupement des conseils d'administration du CHARL et de la Cité de la santé, il semble que ce soit maintenant au tour des CLSC d'être dans le collimateur.

Selon nos informations, le scénario d'un regroupement des conseils d'administration des quatre CLSC de l'île de Laval aurait été invoqué lors d'une récente rencontre de représentants du ministère

de la Santé concernant les établissements de la région de Laval.

On se souviendra que le regroupement — recommandé en mars dernier par la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval, des conseils d'administration et des conseils de médecins, dentistes et pharmaciens du CHARL et de la Cité de la santé — a suscité bien des débats en sol lavallois ces derniers mois. Au terme d'une longue crise, un rapport d'experts proposait de construire l'hôpital destiné aux services ambulatoires dans l'Ouest mais d'assujettir sa gestion au même conseil d'administration et aux autorités médicales de la Cité de la santé pour assurer une cohésion dans les services médicaux régionaux.

C'est maintenant sur cette proposition, dénoncée par les quatre députés locaux du Parti québécois et

par la direction du CHARL, mais qui fait autrement consensus dans la région, qu'une décision du ministre de la Santé, Rémy Trudel, est maintenant attendue. Le ministre est le seul à pouvoir modifier le statut actuel des hôpitaux.

Or il semble que le souci d'harmonisation régional ait donné l'idée à Québec de procéder éventuellement au regroupement des directions des CLSC Mille-Îles, Normand-Béthune, Sainte-Rose et du Marigot. Une idée qui ne fait certes pas l'unanimité, même si l'intégration des services est déjà au goût du jour entre les établissements de santé et de services sociaux de Laval.

«On souscrit à une plus grande intégration des services de santé et des services sociaux, mais cela est déjà en train de se faire sans que les conseils d'administration soient fusionnés», précise Pierre

Hamelin, président du conseil d'administration du CLSC des Mille-Îles.

Selon ce dernier, des ponts existent déjà entre les CLSC et les centres jeunesse, notamment pour harmoniser les services donnés à l'enfance et à la famille. Fusionner les conseils d'administration des CLSC, croit M. Hamelin, ne changerait pas grand-chose à la situation actuelle, sinon d'éloigner les CLSC de leur clientèle.

«D'après nous, il y a des caractéristiques locales dans chaque quartier de Laval, insiste-t-il. Nous sommes vraiment des établissements de proximité! S'il y a une évolution vers des conseils d'administration unifiés, on ne voit pas la nécessité de faire cela tout de suite.»

La Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval n'a quant à elle pas voulu faire de commentaires sur cette hypothèse hier.



L'ÉVÉNEMENT SPIRITUEUX
15%

Deux jours seulement
les 16 et 17 juin 2001

OBTENEZ 15% DE RABAIS
À L'ACHAT DE N'IMPORTE
QUEL SPIRITUEUX.

18+

La modération
a bien meilleur goût.

Educ Valcool



SAQ

Au plaisir!

www.saq.com

• LES ACTUALITÉS •

École polytechnique

Le directeur général renonce à un deuxième mandat

SÉVERINE DEFOUNI
LE DEVOIR

Réjean Plamondon ne renouvellera pas son mandat comme directeur général de l'École polytechnique. M. Plamondon, en brouille avec la gente professorale de l'établissement universitaire qui réclamait sa peau, a renoncé jeudi soir à solliciter un deuxième mandat de quatre ans, a appris *Le Devoir* hier.

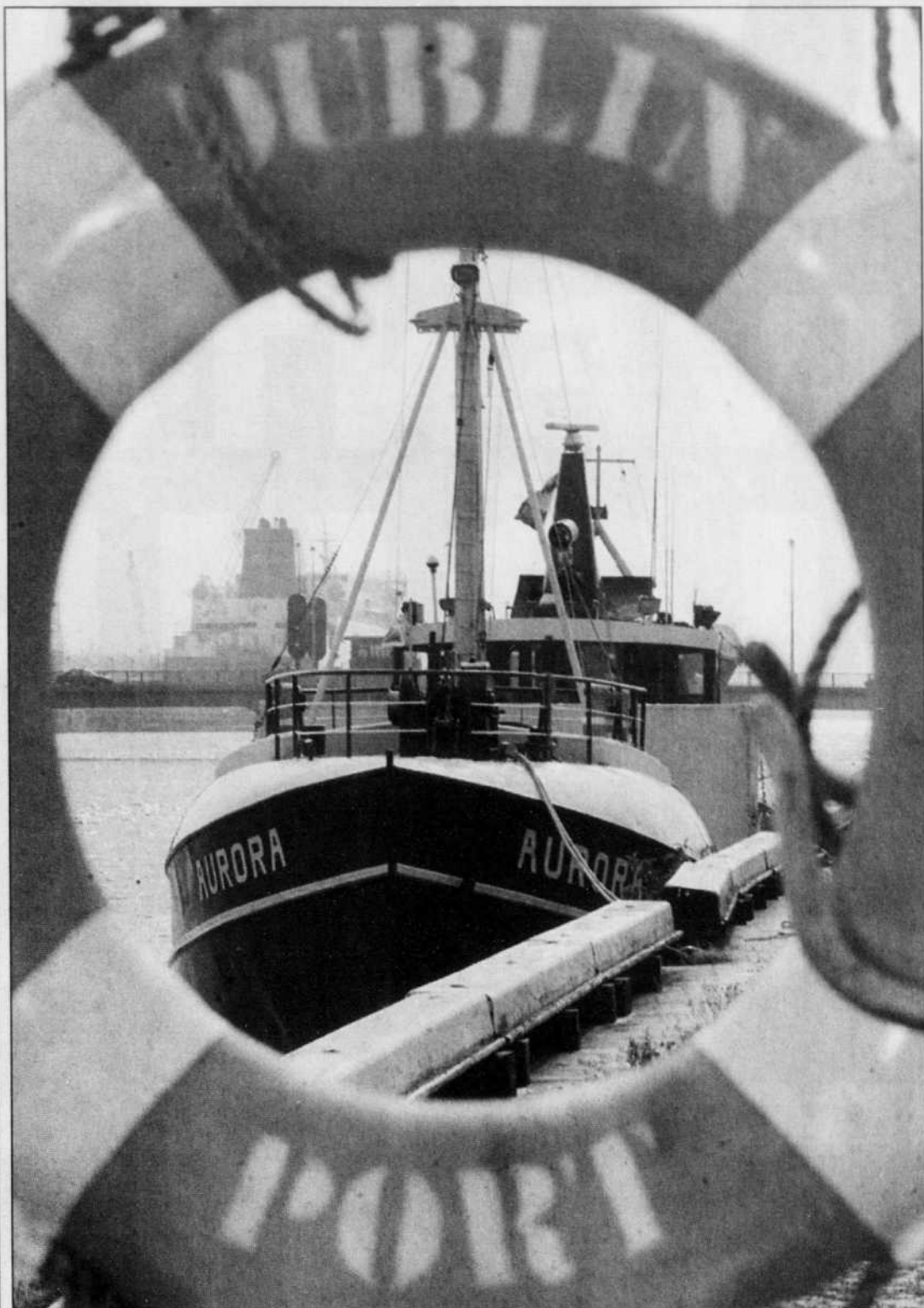
«M. Plamondon a informé le conseil d'administration jeudi qu'il ne renouvelerait pas son mandat. Il va cependant demeurer en poste jusqu'à la fin du présent mandat, qui se termine en janvier 2002», s'est limité à dire le directeur des communications, François Brochu. Un communiqué de presse sera émis à cet effet lundi.

Comme le rapportait *Le Devoir* dans son édition de mercredi, M. Plamondon était assis sur un siège éjectable. Lors de sa séance du 18 avril, le conseil d'administration avait résolu de donner un deuxième mandat au directeur général malgré les protestations de l'Association des professeurs de l'École polytechnique (APEP); le mois précédent, ces derniers avaient voté à 78,1 % contre le renouvellement. Les membres du conseil avaient toutefois imposé des conditions au directeur général: il devait préparer un plan d'action, lequel devait leur être remis jeudi soir. De plus, il aurait été soumis à une évaluation annuelle qui aurait pu, advenant le cas où il n'aurait pas rempli ses engagements, résulter en l'obligation pour lui de démissionner.

Cette proposition ne sera visiblement pas mise à l'essai. Réagissant à cette annonce, le vice-président de l'APEP, Jean-Paul Baillon, s'est dit satisfait du dénouement du dossier. «La solution qu'avait apportée le conseil d'administration était boiteuse, voire ubuesque. Notre compte rendu [de l'administration de M. Plamondon] était tellement négatif que le conseil aurait dû agir dès février», au moment où s'enclenchait la procédure de renouvellement. M. Baillon croit cependant qu'il ne faut pas crier victoire. «Ce n'est pas réjouissant pour l'école, a-t-il poursuivi, car le degré de confiance entre les professeurs et la direction s'est passablement dégradé.»

Il ne reste que six mois à l'École polytechnique pour trouver un successeur. Selon nos informations, un comité composé de membres du conseil d'administration et de professeurs sera créé sous peu afin de réviser la procédure de nomination, celle-ci étant trop longue.

Un bateau qui suscite des remous



L'AURORA, le nouveau bateau néerlandais qui abrite une salle d'opération pour effectuer des avortements et au bord duquel on offre des conseils sur la planification familiale, s'est amarré au port de Dublin, en Irlande. Son arrivée a suscité beaucoup de remous, l'avortement dans ce pays étant illégal. La porte-parole a assuré que le bateau respecterait les lois irlandaises.

EN BREF

Entente entre Québec et la nation Listuguj

(Le Devoir) — Québec a signé une entente-cadre avec la nation Listuguj, hier, visant à favoriser le développement de cette communauté de la Gaspésie. Le chef du Conseil de la nation Listuguj M'igmaq, Allison Metallic, et le ministre délégué aux Affaires autochtones, Guy Chevrette, ont annoncé la conclusion de cette entente, hier, qui vise notamment à harmoniser les relations entre les deux parties et à assurer des partenariats accrus. Cette entente souligne également la nécessité du gouvernement de travailler au développement économique de Listuguj, entre autres par un accès aux ressources forestières et une participation des Micmacs de Listuguj à la gestion des activités liées au saumon dans la rivière Ristigouche. Enfin, des ententes seront négociées dans les domaines de la taxation, du transport, du tourisme, ainsi qu'en matière de santé et de services sociaux. «C'est notre intention de travailler en partenariat avec le gouvernement du Québec, a déclaré le chef Allison Metallic. Les ententes sectorielles à négocier représentent un autre pas en avant pour promouvoir les intérêts des Micmacs de Listuguj et pour développer davantage notre base socioéconomique.»

Aide au transport adapté

(Le Devoir) — Le budget du transport adapté sera accru pour l'année financière en cours, a annoncé hier le ministre des Transports, Guy Chevrette, qui consacrera une somme additionnelle de 3,5 millions afin de répondre à la demande sans cesse grandissante pour le transport des personnes qui se déplacent en fauteuil roulant. Cette mesure s'ajoute au montant de 1,4 million accordé par le ministère pour l'adaptation des taxis. Selon la Table de concertation sur le transport, qui représente les usagers du transport adapté, la somme accordée par le ministre est bien insuffisante pour éliminer les listes d'attente puisque, dans la seule région de Montréal, la STCUM réclamait 3,2 millions afin d'améliorer ses services.

Patrick Lebel à la barre du CPJ

(Le Devoir) — Le Conseil permanent de la jeunesse a un nouveau président. Patrick Lebel, anciennement président de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM), vient en effet d'être nommé à la barre du CPJ pour un mandat de trois ans. Il succède ainsi à Clairandree Cauchy comme président de cet organisme dont le mandat est de conseiller le ministre de l'Éducation sur toute question relative à la jeunesse. Originaire de La Tuque, M. Lebel est étudiant en physique et en arts et sciences à l'UdeM. Au cours des douze dernières années, ce dernier s'est impliqué dans de nombreuses organisations vouées à la jeunesse. «Il va sans dire qu'au sein du Conseil le président joue un rôle déterminant, et je n'ai aucun doute que M. Lebel saura relever le défi avec toute la rigueur et tout le professionnalisme requis, et également avec toute l'énergie qui le caractérise», a déclaré le ministre François Legault, hier.

L'UNIVERSITÉ LAVAL

félicite ses 8 025 diplômés 2000-2001

L'Université Laval aura décerné 6 316 diplômes à ses gradués lors des cérémonies de collation de grades qui se dérouleront aujourd'hui et demain et qui ont eu lieu les 9 et 10 juin au terme de l'année 2000-2001.

L'Université Laval félicite chaleureusement

- les 227 récipiendaires de doctorat
- les 1 587 récipiendaires de deuxième cycle
- les 6 211 récipiendaires de premier cycle

L'Université Laval rend hommage aux neuf récipiendaires d'un doctorat *honoris causa*



Raymond A.J. Chrétien
ambassadeur du Canada en France



Robert Després, président
du Conseil d'administration
de Produits forestiers Alliance



Henry George Friesen, endocrinologue,
administrateur universitaire et
président du conseil d'administration
de Génome Canada



Michèle Gendreau-Massaloux,
spécialiste des études hispaniques et
rectrice de l'Agence universitaire de
la francophonie



Louis Lebel, juge
à la Cour suprême du Canada



Michel Portmann,
oto-rhino-laryngologiste et professeur
honoraire de l'Université de Bordeaux



James M. Robinson, théologien
et professeur émérite de la Claremont
School of theology (Californie)



Yoav Talmi, directeur artistique
et chef de l'orchestre symphonique
de Québec



Liliane Voyé, sociologue
et professeure à l'Université
catholique de Louvain (Belgique)

L'Université Laval reconnaît avec respect ses nouveaux professeurs émérites

- Claude Bouchard, professeur à la Faculté de médecine
Peter Brook Clibbon, professeur à la Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels
Charles Bujold, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation
Gilles Dagenais, professeur à la Faculté de médecine
Jacques Dufour, professeur à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation
Colette Gendron, professeure à la Faculté des sciences infirmières
André Gaulin, professeur à la Faculté des lettres
Fernando Lambert, professeur à la Faculté des lettres
Vincent Lemieux, professeur à la Faculté des sciences sociales
Lucien Robitaille, professeur à la Faculté de théologie et de sciences religieuses
Yves Roy, professeur à la Faculté des lettres
Radu Theodorescu, professeur à la Faculté des sciences et de génie
André Villeneuve, professeur à la Faculté de médecine

L'Université Laval salue les récipiendaires de médailles et de prix

- Médaille d'or du Gouverneur général**
Julie Turgeon, Doctorat en biologie
Valérie Laflamme, Maîtrise en sociologie
- Médaille d'argent du Gouverneur général**
Évelyne Thiffault, Baccalauréat en aménagement et environnement forestiers
Annie-Claude Bergeron, Baccalauréat en droit
- Prix du Lieutenant-Gouverneur**
Alexandra Armijo Fortin, Baccalauréat en science politique

Première université francophone du continent américain, l'Université Laval est fière de maintenir un des plus hauts taux de diplomation au sein des universités québécoises.



UNIVERSITÉ
LAVAL

Aujourd'hui Québec, demain le monde.

www.ulaval.ca

SOLDE D'INVENTAIRE 3 JOURS

Samedi 9 h à 17 h
Dimanche 12 h à 17 h
Lundi 9 h à 18 h

jusqu'à **65%** de rabais

12 MOIS*
SANS INTÉRÊT

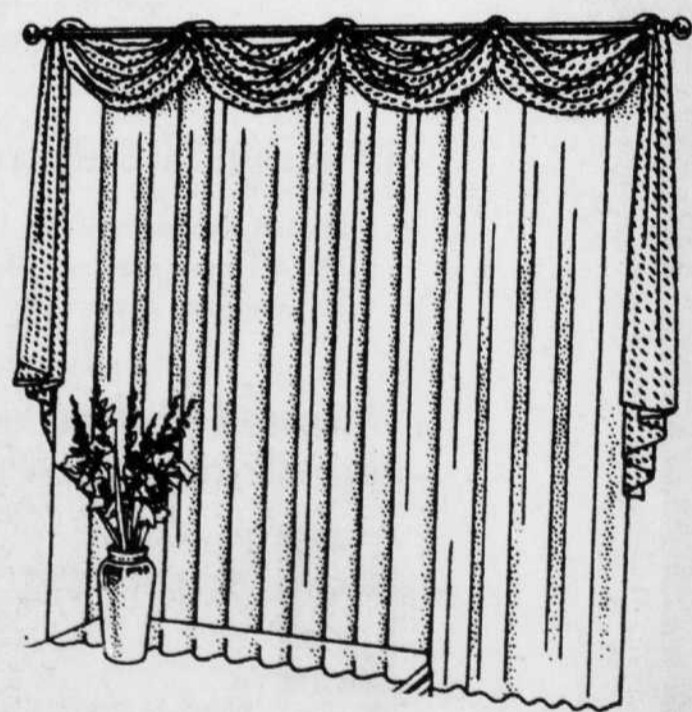
**SERVICE DE
 DÉCORATION
 GRATUIT**



Claude Bouchard



Pierre Bouchard



TAPIS DECOR PLUS

SOLDE D'INVENTAIRE

Tapis commercial	\$0.59 p.c.
Tapis berbère	\$1.49 p.c.
Tapis velours	\$1.49 p.c.
Tapis torsadé	\$1.99 p.c.
Tapis sisal	\$2.49 p.c.
Prélart	\$0.99 p.c.
Plancher de bois	\$1.99 p.c.
Carpette	Moitié prix

TAPIS 3 POUR 1*

1. TAPIS 1^{ère} Qualité
2. SOUS-TAPIS Gratuit
3. INSTALLATION Gratuite

- STORES
- DRAPERIES
- RIDEAUX
- COUVRE-LITS
- DOUILLETES
- TOILES
- TRINGLES
- DENTELLES

3645, boul. St-Joseph Est, Montréal (514) 729-0891
 Service de prise de mesure gratuit



• LES ACTUALITÉS •

Trop chaud? Voyons donc!



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

À CHALEUR étouffante, eau rafraîchissante. À Montréal, les 33,6 degrés d'hier (40 °C avec l'indice Humidex, un record) en ont incité plus d'un à se tremper les pieds ou, comme ces enfants, à transformer la patageuse municipale du parc Jeanne-Mance en réel camp de vacances! Si certains adultes pouvaient se plaindre de la chaleur accablante, pas un enfant — à moins de vouloir caricaturer ses parents — n'aurait songé à critiquer un seul de ces degrés Celsius.

Le comité de transition s'impatiente

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

La patience du comité de transition de Montréal à l'endroit des municipalités qui refusent de coopérer avec lui arrive à sa fin. S'il se dit prêt à attendre encore que les tribunaux se soient prononcés sur la contestation judiciaire de la loi sur la fusion, il prévient qu'il n'accordera pas d'autre délai.

Rappelons que la loi 170 sur les fusions municipales stipule que les employés des villes concernées doivent fournir toute l'aide nécessaire aux comités de transition, sans quoi ils s'exposent à des poursuites. Il y a un peu plus d'un mois, une quinzaine de municipalités avaient décidé de rompre leur collaboration avec le comité de transition, histoire de marquer l'imminence de l'audition avec leur contestation de la loi devant la Cour supérieure. Elles venaient ainsi se joindre à trois autres municipalités (Baie-d'Urfé, Senneville et Westmount) qui s'étaient toujours, quant à elles, refusées à toute forme de coopération.

Privé, par ce boycottage, de ressources humaines et de précieuses données dans son travail, le comité de transition s'est contenté, au cours des dernières semaines, d'exprimer par lettre son regret d'une telle décision. La lettre envoyée aux trois villes les plus obstinées s'est avérée plus mordante, leur rappelant leur obligation juridique de collaborer. Plusieurs municipalités interpellées ont récemment, à leur tour, envoyé une lettre répliquant que tant que les tribunaux ne se seront pas prononcés sur la validité de la loi, elles ne se sentiront pas tenues de la respecter.

Constatant qu'il ne pouvait raisonnablement pas en faire plus avant que ne soit rendu le jugement de la Cour supérieure (espéré d'ici la fin du mois), le comité de transition prévient qu'il risque fort, par la suite, d'employer des moyens plus musclés, des recours juridiques par exemple.

Le maire de Westmount, Peter Trent, se veut rassurant à l'égard de ses employés qui pourraient se sentir menacés. «Notre conseil municipal est souverain, a-t-il déclaré, et c'est lui qui a décidé que les employés ne devaient pas coopérer. Ce sont les élus, et non les employés, qui portent la responsabilité de cette décision.» De toute manière, a-t-il dit, la loi stipule que le travail des employés municipaux au sein du comité de transition doit d'abord faire l'objet d'une entente entre leur ville et le comité quant à la compensation à verser pour les frais encourus. «On n'a toujours pas d'entente du genre avec le comité, alors on ne peut pas nous reprocher de ne pas coopérer.»

Peter Trent se dit fier d'avoir gardé jusqu'ici sa ville parfaitement «indépendante et souveraine» du comité de transition. A ce point indépendante, d'ailleurs, que Westmount est la seule municipalité, avec Hampstead et Baie-d'Urfé, à ne pas lui avoir encore demandé d'autorisation d'engagement de crédit ayant un impact sur la nouvelle ville après le 1^{er} janvier. «Pour le moment, on réussit à tout financer à l'intérieur de la présente année», a-t-il expliqué. Il dit toutefois constater que cela ne pourra pas durer éternellement, plusieurs contrats, dont ceux de déneigement, étant toujours signés pour des périodes d'au moins un an.

Peter Trent a par ailleurs catégoriquement démenti les déclarations du maire de Verdun, Georges Bossé, selon lesquelles il reconnaîtrait la nécessité de mettre en branle un plan B (l'organisation de la prochaine campagne électorale) en prévision de l'échec du plan A (la contestation judiciaire de la loi). «J'ai toujours dit qu'on ne pouvait pas avoir un plan A et un plan B en même temps et que le seul plan que j'ai, c'est la défaite de la loi devant les tribunaux. Pour moi, le 4 novembre [jour des élections] reste un jour d'automne comme les autres.»

Le RCM confirmera le choix de son chef

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Réunis en congrès, les membres du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) désigneront aujourd'hui leur candidat à la mairie aux prochaines élections municipales. Contrairement à la fois précédente, cette investiture ne devrait pas provoquer trop de remous, le chef de l'opposition officielle à l'hôtel de ville, Michel Prescott, s'avérant jusqu'à présent le seul candidat en lice.

Les militants se pencheront également sur un document d'orienta-

tion concernant la nouvelle ville ainsi que sur un projet de démocratisation des institutions municipales, deux textes qui inspireront le programme électoral à venir. Tout de suite après le congrès, le parti mettra en branle une campagne intensive de financement. Le candidat à la mairie commencera quant à lui une tournée estivale des futurs arrondissements de la nouvelle ville.

Rappelons que, lors du congrès au leadership précédent, en 1998, Thérèse Daviault avait coiffé au poteau Michel Prescott au terme d'une lutte déchirante pour le parti. L'histoire avait pris un tour dra-

matique peu de temps après lorsque la nouvelle chef avait décidé d'abandonner le navire pour se rallier au parti d'un autre candidat à la mairie, Jacques Duchesneau.

Parlant d'alliance électorale, les négociations autour d'une éventuelle entente entre le RCM et l'Union de l'île de Montréal pour faire front commun contre Pierre Bourque seraient toujours au point mort. Les deux formations partisanes se disent confiantes de voir se rallier à elles plusieurs candidats une fois que la Cour supérieure aura rendu son jugement sur la contestation de la loi 170 sur les fusions.

Meuble *Hachelaga* Un nom sans prétention Ltée

Une entreprise familiale à votre service depuis plus de 30 ans

ARMOIRE, CHAMBRE ET CUISINE EN PIN MASSIF FAIT À LA MAIN
Mobilier de salon tout cuir

8729, Hochelaga (coin Désormeaux) Montréal
(514) 354-1030 • 1-800-357-1030

Michelle Côté
L'envers du décor
Roman

300 pages, 21,95 \$

Québec, entre la Grande noirceur et la Révolution tranquille... Une femme voit sa vie bouleversée par une révélation qui remet en question la quiétude bourgeoise qu'elle avait construite avec son mari. Lui faudra-t-il compromettre son réseau de relations sociales et familiales ou s'installer dans l'hypocrisie pour éviter le scandale? *L'envers du décor* se lit à la fois comme un récit de vie et une page de l'histoire du Québec.

SEPTENTRION
www.septentrion.qc.ca

CE SOIR

12 000 000 \$
approx.ça change pas
le monde,

sauf que...

POLITIQUE

Les rivières ne sont pas des génératrices, disent les chasseurs

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

La Fédération québécoise de la faune (FQF) s'inquiète de voir les rivières du Québec ravalées au rang de «simples génératrices électriques» par le gouvernement dans le cadre de sa relance de la production privée au moyen de petites centrales hydroélectriques.

Le FQF, qui représente 250 000 chasseurs et pêcheurs, qualifie les impacts des 36 projets planifiés par Québec de «menaçants» pour la faune aquatique. Elle constate aussi «avec amertume» que

Québec a ignoré une grande partie des demandes qu'elle avait adressées à la commission Doyon, qui avait passé au peigne fin le dossier des petites centrales en 1996 et 1997.

Pour la FQF, l'octroi de droits hydrauliques par le gouvernement sur des cours d'eau publics devrait se limiter à des sites où il est impossible d'occasionner une perte nette de productivité faunique et d'habitats. La FQF estime par ailleurs que les promoteurs devraient s'engager dès le départ à relever par des aménagements la qualité des habitats des cours d'eau ciblés.

«Ce qui est déplorable, selon la fédération des

chasseurs et pêcheurs, c'est que les offres reçues pour la construction et la gestion des nouvelles centrales seront analysées selon des critères économiques implicites: le prix de vente de l'électricité, la qualité technique et financière de la soumission, l'insertion du projet dans le milieu et les retombées économiques régionales. Les promoteurs ne seront donc nullement tenus de respecter cette responsabilité de protection et d'aménagement des habitats au moment du choix des projets», a commenté Annie Guertin, porte-parole de la FQF.

Cette fédération, a-t-elle ajouté, estime que «tous» les projets et non seulement ceux au-dessus

de cinq mégawatts devraient faire l'objet d'une évaluation publique devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Quatre projets sur la Côte-Nord, un au Saguenay-Lac-Saint-Jean et un en Mauricie vont échapper à la nouvelle règle des cinq mégawatts sans que le public, a dit Mme Guertin, puisse juger de la rigueur des études en cause, non publiques.

Certes, a-t-elle ajouté, on consultera les élus et les institutions publiques sur le choix des sites, mais «pas les centaines de milliers de pêcheurs qui pourraient devoir vivre avec les conséquences de ces choix».

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant 12h00 le vendredi

Publications du mardi: Réservations avant 16h00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

Sur Internet: www.offres.ledevoir.com
Courriel: avisdev@ledevoir.com



Ville de Pointe-Claire
Service des finances
Division des approvisionnements

APPEL D'OFFRES

La Ville de Pointe-Claire demande des soumissions pour:
Le projet: PT10013 Restauration de conduite d'aqueduc (alésage, décolmatage, enduit protecteur, protection cathodique).

Informations: Travaux publics, (514) 630-1230

Les documents de soumission peuvent être obtenus, au coût de 50 \$ (T.P.S. no. 122285620RT et T.V.Q. no. 1006125456T00004 incluses), payable en argent comptant ou par chèque visé, non remboursable, au nom de la Ville de Pointe-Claire, à compter de lundi le 18 juin 2001 au comptoir du service des finances de l'hôtel de ville, au rez-de-chaussée, aux heures d'ouverture des bureaux, soit:

Du lundi au vendredi inclusivement de 08h00 à 16h00

La Ville de Pointe-Claire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucun frais d'aucune sorte envers les ou les soumissionnaires.

Les soumissions dans les enveloppes scellées, fournies par la Ville de Pointe-Claire, seront reçues au comptoir du service des finances de l'hôtel de ville, jusqu'à mardi le 3 juillet 2001, 11h00, et seront ouvertes publiquement le même jour, soit à 11h05, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Pointe-Claire (deuxième étage).

Avis de la première assemblée

Dans l'affaire de la faillite de:
9089-9956 QUÉBEC INC. «RECYCLE MUSIN», corporation

Legalement constituée ayant sa place d'affaires au 1405, rue des Cascades ouest, St-Hyacinthe (Québec) J2S 3H6.

Faillite
Avis est par les présentes donné que 9089-9956 QUÉBEC INC. «RECYCLE MUSIN» a fait cession le 6^e jour de juin 2001 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 28^e jour de juin 2001, à 11 h 00, au bureau du SYNDIC

Ce 11^e jour de juin 2001.

PRIMEAU PROULX PIGEON & ASSOCIÉS INC. SYNDIC

SYLVAIN PROULX, CA, CIP
Syndic Administrateur

101, Roland-Therrien, bureau 380, Longueuil (Québec) J4H 4B9

Tél.: (450) 670-1040
1-877-670-1040
Télex: (450) 670-1542

Avis de la première assemblée

Dans l'affaire de la faillite de:
9011-5130 QUÉBEC INC. «MATELAS IDEAL», corporation

Legalement constituée ayant sa place d'affaires au 760, rue Vachon, Ville Lasalle (Québec) H8P 2V1.

Faillite
Avis est par les présentes donné que 9011-5130 QUÉBEC INC. «MATELAS IDEAL» a fait cession le 5^e jour de juin 2001 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 28^e jour de juin 2001, à 11 h 00, au bureau du SYNDIC

Ce 11^e jour de juin 2001.

PRIMEAU PROULX PIGEON & ASSOCIÉS INC. SYNDIC

SYLVAIN PROULX, CA, CIP
Syndic Administrateur

101, Roland-Therrien, bureau 380, Longueuil (Québec) J4H 4B9

Tél.: (450) 670-1040
1-877-670-1040
Télex: (450) 670-1542

HAM DIAMOND ASS. INC.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

LE COMMERCE MAHARAJA INC., un corps politique, dûment incorporé selon la loi, faisant affaires dans la ville de St-Laurent, district de Montréal, Province de Québec, au 5505, Côte de Liesse.

Compagnie débitrice
AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

AVIS est par les présentes donné que LE COMMERCE MAHARAJA INC. a déposé une cession le 8^e jour de juin 2001 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 28^e jour de juin 2001, à 11 h de l'avant-midi au bureau du Syndic, 345, av. Victoria, bureau 400, Westmount, Montréal (QC).

Daté à Westmount (QC), ce 14^e jour de juin 2001.

H & M Diamond & Associés Inc. Syndic

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, NO: 8999-0004939, COUR MUNICIPALE VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, Partie demanderesse, C. BENOIT PILON, Partie défenderesse.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

LE COMMERCE MAHARAJA INC., un corps politique, dûment incorporé selon la loi, faisant affaires dans la ville de St-Laurent, district de Montréal, Province de Québec, au 5505, Côte de Liesse.

Compagnie débitrice
AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

AVIS est par les présentes donné que LE COMMERCE MAHARAJA INC. a déposé une cession le 8^e jour de juin 2001 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 28^e jour de juin 2001, à 11 h de l'avant-midi au bureau du Syndic, 345, av. Victoria, bureau 400, Westmount, Montréal (QC).

Daté à Westmount (QC), ce 14^e jour de juin 2001.

H & M Diamond & Associés Inc. Syndic

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, NO: 8999-0004939, COUR MUNICIPALE VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, Partie demanderesse, C. BENOIT PILON, Partie défenderesse.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

LE COMMERCE MAHARAJA INC., un corps politique, dûment incorporé selon la loi, faisant affaires dans la ville de St-Laurent, district de Montréal, Province de Québec, au 5505, Côte de Liesse.

Compagnie débitrice
AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

AVIS est par les présentes donné que LE COMMERCE MAHARAJA INC. a déposé une cession le 8^e jour de juin 2001 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 28^e jour de juin 2001, à 11 h de l'avant-midi au bureau du Syndic, 345, av. Victoria, bureau 400, Westmount, Montréal (QC).

Daté à Westmount (QC), ce 14^e jour de juin 2001.

H & M Diamond & Associés Inc. Syndic

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, NO: 8999-0004939, COUR MUNICIPALE VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, Partie demanderesse, C. BENOIT PILON, Partie défenderesse.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

LE COMMERCE MAHARAJA INC., un corps politique, dûment incorporé selon la loi, faisant affaires dans la ville de St-Laurent, district de Montréal, Province de Québec, au 5505, Côte de Liesse.

Compagnie débitrice
AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

AVIS est par les présentes donné que LE COMMERCE MAHARAJA INC. a déposé une cession le 8^e jour de juin 2001 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 28^e jour de juin 2001, à 11 h de l'avant-midi au bureau du Syndic, 345, av. Victoria, bureau 400, Westmount, Montréal (QC).

Daté à Westmount (QC), ce 14^e jour de juin 2001.

H & M Diamond & Associés Inc. Syndic

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, NO: 8999-0004939, COUR MUNICIPALE VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, Partie demanderesse, C. BENOIT PILON, Partie défenderesse.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

LE COMMERCE MAHARAJA INC., un corps politique, dûment incorporé selon la loi, faisant affaires dans la ville de St-Laurent, district de Montréal, Province de Québec, au 5505, Côte de Liesse.

Compagnie débitrice
AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

AVIS est par les présentes donné que LE COMMERCE MAHARAJA INC. a déposé une cession le 8^e jour de juin 2001 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 28^e jour de juin 2001, à 11 h de l'avant-midi au bureau du Syndic, 345, av. Victoria, bureau 400, Westmount, Montréal (QC).

Daté à Westmount (QC), ce 14^e jour de juin 2001.

H & M Diamond & Associés Inc. Syndic

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, NO: 8999-0004939, COUR MUNICIPALE VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, Partie demanderesse, C. BENOIT PILON, Partie défenderesse.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

LE COMMERCE MAHARAJA INC., un corps politique, dûment incorporé selon la loi, faisant affaires dans la ville de St-Laurent, district de Montréal, Province de Québec, au 5505, Côte de Liesse.

Compagnie débitrice
AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

AVIS est par les présentes donné que LE COMMERCE MAHARAJA INC. a déposé une cession le 8^e jour de juin 2001 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 28^e jour de juin 2001, à 11 h de l'avant-midi au bureau du Syndic, 345, av. Victoria, bureau 400, Westmount, Montréal (QC).

Daté à Westmount (QC), ce 14^e jour de juin 2001.

H & M Diamond & Associés Inc. Syndic

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, NO: 8999-0004939, COUR MUNICIPALE VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, Partie demanderesse, C. BENOIT PILON, Partie défenderesse.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

LE COMMERCE MAHARAJA INC., un corps politique, dûment incorporé selon la loi, faisant affaires dans la ville de St-Laurent, district de Montréal, Province de Québec, au 5505, Côte de Liesse.

Compagnie débitrice
AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

AVIS est par les présentes donné que LE COMMERCE MAHARAJA INC. a déposé une cession le 8^e jour de juin 2001 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 28^e jour de juin 2001, à 11 h de l'avant-midi au bureau du Syndic, 345, av. Victoria, bureau 400, Westmount, Montréal (QC).

Daté à Westmount (QC), ce 14^e jour de juin 2001.

H & M Diamond & Associés Inc. Syndic

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

CASILOC inc.
APPELS D'OFFRES APPROVISIONNEMENT EN BIENS ET SERVICES
PROJET COMPLEXE HÔTELIER CASINO DE HULL
Les fournisseurs de biens et services peuvent obtenir l'information sur les appels d'offres en visitant quotidiennement le site Internet de Loto-Québec: www.loto-quebec.com

AVIS PUBLIC
Projet d'implantation d'un Lieu d'enfouissement sanitaire à Rouyn Noranda
Avis est donné au public qu'il peut consulter le dossier afférent du projet susmentionné, qui comprend notamment une étude d'impact sur l'environnement en vertu de la section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c.Q-2).

CENTRES DE CONSULTATION
Bibliothèque municipale de Rouyn-Noranda
Bibliothèque de Val D'Or
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT
Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement tiendra une rencontre d'information à laquelle seront également présents des représentants du ministère de l'Environnement du Québec et du Consortium Multitech-GSI Environnement.

Entre le 12 juin 2001 et le 17 août 2001 toute personne, groupe ou municipalité peut transmettre une demande d'audience publique relativement à ce projet au ministre de l'Environnement du Québec, monsieur André Boisclair, Édifice Marie-Guyart, 675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7.
Cet avis est publié par le Consortium Multitech-GSI Environnement conformément au Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.9) adopté en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2).
Émis par le Consortium Multitech-GSI Environnement, le 8 juin 2001
Monsieur Renaud Lapierre, Administrateur et porte-parole du Consortium

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 900-22-058765-010
COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT GREFFIER ADJOINT
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse c. FRANÇOIS LACHAINE ET MARC NADEAU
Parties défenderesses conjoints et solidaires

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 900-22-058765-010
COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT GREFFIER ADJOINT
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse c. FRANÇOIS LACHAINE ET MARC NADEAU
Parties défenderesses conjoints et solidaires

Ville de Pointe-Claire
Service des finances
Division des approvisionnements
451, boulevard Saint-Jean
Pointe-Claire (Québec) H9R 3J3
APPEL D'OFFRES
La Ville de Pointe-Claire demande des soumissions pour:
Les projets: PT10011 Fournir et livrer deux fourgonnettes et une camionnette neuves fabriquées par General Motors

Ville de Pointe-Claire
Service des finances
Division des approvisionnements
451, boulevard Saint-Jean
Pointe-Claire (Québec) H9R 3J3
APPEL D'OFFRES
La Ville de Pointe-Claire demande des soumissions pour:
Les projets: PT10011 Fournir et livrer deux fourgonnettes et une camionnette neuves fabriquées par General Motors

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 900-22-058765-010
COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT GREFFIER ADJOINT
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse c. FRANÇOIS LACHAINE ET MARC NADEAU
Parties défenderesses conjoints et solidaires

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 900-22-058765-010
COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT GREFFIER ADJOINT
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse c. FRANÇOIS LACHAINE ET MARC NADEAU
Parties défenderesses conjoints et solidaires

Ville de Pointe-Claire
Service des finances
Division des approvisionnements
451, boulevard Saint-Jean
Pointe-Claire (Québec) H9R 3J3
APPEL D'OFFRES
La Ville de Pointe-Claire demande des soumissions pour:
Les projets: PT10011 Fournir et livrer deux fourgonnettes et une camionnette neuves fabriquées par General Motors

Ville de Pointe-Claire
Service des finances
Division des approvisionnements
451, boulevard Saint-Jean
Pointe-Claire (Québec) H9R 3J3
APPEL D'OFFRES
La Ville de Pointe-Claire demande des soumissions pour:
Les projets: PT10011 Fournir et livrer deux fourgonnettes et une camionnette neuves fabriquées par General Motors

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 900-22-058765-010
COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT GREFFIER ADJOINT
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse c. FRANÇOIS LACHAINE ET MARC NADEAU
Parties défenderesses conjoints et solidaires

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 900-22-058765-010
COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT GREFFIER ADJOINT
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse c. FRANÇOIS LACHAINE ET MARC NADEAU
Parties défenderesses conjoints et solidaires

Ville de Pointe-Claire
Service des finances
Division des approvisionnements
451, boulevard Saint-Jean
Pointe-Claire (Québec) H9R 3J3
APPEL D'OFFRES
La Ville de Pointe-Claire demande des soumissions pour:
Les projets: PT10011 Fournir et livrer deux fourgonnettes et une camionnette neuves fabriquées par General Motors

Ville de Pointe-Claire
Service des finances
Division des approvisionnements
451, boulevard Saint-Jean
Pointe-Claire (Québec) H9R 3J3
APPEL D'OFFRES
La Ville de Pointe-Claire demande des soumissions pour:
Les projets: PT10011 Fournir et livrer deux fourgonnettes et une camionnette neuves fabriquées par General Motors

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 900-22-058765-010
COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT GREFFIER ADJOINT
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse c. FRANÇOIS LACHAINE ET MARC NADEAU
Parties défenderesses conjoints et solidaires

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 900-22-058765-010
COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT GREFFIER ADJOINT
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse c. FRANÇOIS LACHAINE ET MARC NADEAU
Parties défenderesses conjoints et solidaires

Ville de Pointe-Claire
Service des finances
Division des approvisionnements
451, boulevard Saint-Jean
Pointe-Claire (Québec) H9R 3J3
APPEL D'OFFRES
La Ville de Pointe-Claire demande des soumissions pour:
Les projets: PT10011 Fournir et livrer deux fourgonnettes et une camionnette neuves fabriquées par General Motors

Ville de Pointe-Claire
Service des finances
Division des approvisionnements
451, boulevard Saint-Jean
Pointe-Claire (Québec) H9R 3J3
APPEL D'OFFRES
La Ville de Pointe-Claire demande des soumissions pour:
Les projets: PT10011 Fournir et livrer deux fourgonnettes et une camionnette neuves fabriquées par General Motors

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 900-22-058765-010
COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT GREFFIER ADJOINT
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse c. FRANÇOIS LACHAINE ET MARC NADEAU
Parties défenderesses conjoints et solidaires

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 900-22-058765-010
COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT GREFFIER ADJOINT
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse c. FRANÇOIS LACHAINE ET MARC NADEAU
Parties défenderesses conjoints et solidaires

Ville de Pointe-Claire
Service des finances
Division des approvisionnements
451, boulevard Saint-Jean
Pointe-Claire (Québec) H9R 3J3
APPEL D'OFFRES
La Ville de Pointe-Claire demande des soumissions pour:
Les projets: PT10011 Fournir et livrer deux fourgonnettes et une camionnette neuves fabriquées par General Motors

Ville de Pointe-Claire
Service des finances
Division des approvisionnements
451, boulevard Saint-Jean
Pointe-Claire (Québec) H9R 3J3
APPEL D'OFFRES
La Ville de Pointe-Claire demande des soumissions pour:
Les projets: PT10011 Fournir et livrer deux fourgonnettes et une camionnette neuves fabriquées par General Motors

«Quand je serai grand, je serai guéri»
Et si c'était votre enfant?
Pour vaincre le cancer, votre générosité fait toute la différence.
Fondation Charles-Bruneau
(514) 256-0404

LE DEVOIR

POLITIQUE

Alliance canadienne

Un autre député réclame le départ de Day

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le leader de l'Alliance canadienne, Stockwell Day, s'est assuré le soutien de l'une de ses meilleures députées aux Communes hier mais a également perdu l'un de ses députés les plus influents.

À la suite d'un entretien privé avec son chef, Diane Ablonczy, députée de Calgary, n'affichait pas son entraînement habituel. Elle n'en a pas moins appuyé M. Day, quoique sans réel enthousiasme.

Mme Ablonczy, qui avait fait part de son intention de se joindre au comité anti-Day la semaine dernière, est revenue sur sa position, affirmant qu'elle soutiendrait «autant que possible» le leader allianciste.

«Je crois que nous devrions faire preuve de franchise et reconnaître que le moment est peut-être venu de jeter un regard neuf sur la personne qui serait la plus apte à faire avancer le programme», déclarait-elle pourtant la semaine dernière.

Hier, la députée a indiqué «soutenir le leader en tant que leader».

De son côté, cependant, le député Monte Solberg

a à son tour réclamé la démission de Stockwell Day.

Critique de l'Alliance en matière d'affaires étrangères, M. Solberg a expliqué que la proposition-surprise d'un référendum portant sur une éventuelle fusion avec les conservateurs, formulée jeudi par M. Day, a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase.

«Cette dernière initiative m'a démontré qu'il ne peut plus assurer la direction de notre parti», a déclaré le député de Medicine Hat, en Alberta.

«Non seulement il a fait abstraction du caucus, du conseil et du groupe de dialogue de l'Alliance, chargé de discuter avec les conservateurs, il a également [...] pourfendu Joe Clark et les conservateurs d'un côté tout en feignant d'espérer qu'ils se joignent à nous de l'autre. Je ne puis supporter cela.»

Le député a jugé dommageable pour l'Alliance la proposition de regroupement faite par M. Day. «Je crois qu'il devrait démissionner.»

M. Solberg a par ailleurs dit ne pas se soucier de perdre son poste de critique ou d'être expulsé du caucus allianciste. «Si je suis relevé du caucus ou de mon rôle de critique, soit», a-t-il lancé.



Manon Cornellier

Doutes et ambiguïtés

Stockwell Day est-il sincère quand il dit vouloir s'entendre avec les conservateurs? Et Joe Clark? C'est-il quand il parle de dialogue avec l'Alliance canadienne dans le but de créer une grande coalition capable de former le gouvernement?

Les deux hommes prétendent l'être. Mais ils sont en même temps convaincus de la mauvaise foi de leur vis-à-vis. Dans son discours devant l'Empire Club de Toronto, jeudi, Stockwell Day ne s'est pas privé d'attaquer Joe Clark qui, lui, s'est empressé de lui répondre en le jugeant désespéré.

Depuis quelques semaines, M. Clark dit qu'il n'a aucun interlocuteur à la tête de l'Alliance, que M. Day n'a pas de crédibilité pour discuter au nom de son parti, étant donné ses difficultés. Le chef conservateur n'a pas entièrement tort. M. Day, de son côté, soutient que M. Clark ne veut pas discuter, pas avec lui en tout cas. M. Day n'a pas tort non plus. Le chef conservateur a rejeté toutes les avances alliancistes.

Les choses vues sous ce jour, on pourrait croire volontiers que la droite piétine sous la botte de ses chefs, et ce, malgré les pressions de plus en plus grandes venant de la base et des milieux d'affaires. Le fond du problème est que les deux hommes ne voient pas la route à suivre de la même manière.

Pour M. Day, qui trouve que le temps presse, il faut d'abord régler les questions de structure et de leadership d'ici la fin 2002, question d'être prêt pour les prochaines élections fédérales. C'est du moins la proposition-surprise qu'il a faite cette semaine. Les politiques, elles, sont déjà claires dans sa tête. Elles devront respecter les principes fondamentaux du «conservatisme démocratique», comme il l'a répété à Toronto.

M. Day est persuadé qu'une fois créée, la nouvelle entité aura une force d'attraction telle qu'elle jouira d'un soutien supérieur à la simple somme des appuis de l'Alliance et du PC. «Le fait qu'une solution de rechange claire aux libéraux apparaîtra sur le bulletin de vote permettra probablement d'attirer certains supporters bloquistes et libéraux et de motiver les quelque 40 % d'électeurs qui n'ont pas voté la dernière fois. Créer une alternative conservatrice n'est pas un jeu à somme nulle», a-t-il dit cette semaine.

Joe Clark croit, quant à lui, qu'il faut commencer par une coopération sur des questions précises afin de montrer qu'il existe des solutions de rechange aux politiques des libéraux. En somme, ce sont les idées qui attirent les gens vers un parti, pas ses structures, semble-t-il croire. Ce n'est qu'après avoir établi cette coopération et démontré le désir de travailler ensemble que l'électorat suivra. À travers tout cela se présentera bien le moment de parler d'organisation. C'est pour cette raison que M. Clark est arrivé cette semaine avec son idée de tables rondes thématiques, sans offrir, notons bien, d'informations sur les étapes subséquentes.

Le point de vue de M. Clark suppose une démarche plus lente que celle de M. Day, ce qui pose le risque, vu l'habitude des libéraux d'écourter leurs mandats, de ne pas être prêt à temps. Cette lenteur de M. Clark, ses hésitations et son manque de précision stratégique nuisent à sa crédibilité dans ce dossier.

Le chef conservateur juge nécessaire d'avoir une seule force contre les libéraux. Il prétend avoir un plan pour y parvenir, un plan par étape, soutenu et cohérent. Son leader parlementaire, Peter MacKay, répétait cette semaine qu'un «plan pragmatique, bien élaboré, mènera à quelque chose de cohérent et de solide».

Le problème est que personne ne connaît vraiment le plan conservateur. La raison est simple: il n'est pas complet. «Nous sommes en train de travailler sur notre plan plus spécifique», a reconnu M. MacKay lui-même. Il y a bien eu une consultation d'un peu plus de 2000 membres. M. Clark a annoncé cette semaine la tenue de tables rondes thématiques auxquelles participeront des représentants des autres partis. Cette annonce était toutefois empreinte d'improvisation et de confusion, M. Clark devant lui-même corriger son affirmation voulant que le chef bloquiste coprésidente une de ces rencontres.

Les conservateurs disent aussi dialoguer avec des membres de l'Alliance, mais ces interlocuteurs sont presque tous des députés suspendus du caucus ou, s'ils y sont encore, sont très critiqués à l'endroit de M. Day. Des gens qui, par le dosage bien mesuré de leurs déclarations, ont donné prise aux accusations de complot, accusations que personne n'a encore prouvées. M. Clark affirmait cette semaine qu'il ne voulait pas agir de façon à renforcer la position du chef allianciste. En entrevue, il ajoutait ne pas vouloir en faire davantage pour les dissidents. Mais il est de plus en plus clair qu'il cherche ses alliés auprès d'eux.

Tous ces faits, ajoutés à ses tergiversations sur son propre avenir, ont donné des munitions à ceux qui l'accusent déjà de vouloir étirer le processus pour être encore là aux prochaines élections. Mais le problème de crédibilité qui risque d'affecter Joe Clark si ça continue n'est rien à côté de celui dont souffre déjà Stockwell Day.

Le moment choisi pour faire sa proposition de référendum et de course au leadership d'un éventuel nouveau parti enlevait tout sérieux à l'exercice. En s'avancant de la sorte, alors que son leadership est au cœur de la tourmente qui secoue l'Alliance, il n'a fait que renforcer l'impression d'une vulgaire manœuvre de diversion. Le non des conservateurs était plus que prévisible.

Si les deux chefs cherchent secrètement à sauver leur peau, Joe Clark, ce faisant, a au moins l'avantage de ne pas lacérer celle de son parti. Du moins pas encore, mais il y a une limite à surfer sur la vague de sa propre popularité. Il faut un jour répondre aux attentes.

Si le chef conservateur ne présente pas rapidement un plan de match plus étoffé pour appuyer ses promesses de dialogue, ou conclura qu'il ne cherche qu'à gagner du temps en espérant l'autodestruction de l'Alliance. Ce ne serait pas une très bonne façon de s'y faire des amis.

Landry ne peut compter sur Chrétien pour entrer à la Maison-Blanche

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Il faudra que Bernard Landry ait une bonne raison d'aller à Washington s'il veut qu'Ottawa lui facilite les contacts avec les dirigeants américains, a laissé tomber le premier ministre Jean Chrétien, hier.

Il n'est donc pas question pour le gouvernement fédéral d'ouvrir les portes de la Maison-Blanche au premier ministre québécois si celui-ci concocte des projets qui ne plaisent pas à M. Chrétien.

«Ça dépendra des circonstances, a souligné le premier ministre canadien, à sa sortie d'une réunion du conseil des ministres. Et si c'est seulement pour aller faire une visite à Washington, bien, je dirai non. S'il y a quelque chose de sérieux, on verra.»

Québec a exigé cette semaine d'obtenir le traitement qui a été réservé au premier ministre albertain, Ralph Klein, lors de son passage récent à Washington. Avec la bénédiction d'Ottawa, celui-ci a pu s'entretenir en tête-à-tête avec le vice-président américain, Dick Cheney, pour lui vanter les ressources énergétiques de la province, en particulier les réserves des sables bitumineux.

Deux poids, deux mesures

M. Chrétien s'est défendu en soutenant que la demande était venue du vice-président Cheney lui-même.

«J'étais surpris de me rendre compte, quand j'étais à la Maison-Blanche, qu'il ne savait pas que dans les sables bitumineux de l'Arthabaska il y a plus de pétrole qu'il y en a en Arabie Saoudite», a-t-il avancé.

«Et il y a eu une réunion organisée entre lui et le premier ministre de l'Alberta, qui était tout à fait logique dans les circonstances», a-t-il ajouté.

Selon M. Chrétien, il n'y a pas deux poids, deux mesures avec le Québec. Néanmoins, il a clairement laissé entendre que c'est Ottawa qui jugera de la nécessité d'organiser d'éventuelles rencontres entre M. Landry et les dirigeants américains. «On verra si c'est nécessaire», a-t-il dit.

Mais il semble que ce ne sera pas demain la veille, parce que après tout, a noté M. Chrétien, le Québec «ne vend pas beaucoup de gaz naturel» aux Américains. Bien sûr, il y a l'hydroélectricité. Mais dans ce cas, le Québec n'a pas besoin de l'assistance du fédéral. «Il [M. Landry] peut en vendre, ce n'est pas un problème», a fait valoir le premier ministre fédéral.

Le cadenas diplomatique

À Québec, la ministre des Affaires internationales, Louise Beaudoin, a souligné que M. Chrétien, avec ses déclarations, s'était «surpassé dans l'arbitraire».

«Cela confirme l'existence du cadenas diplomatique pour nous», a-t-elle dit. À ses yeux, M. Chrétien confirme par ses propos qu'Ottawa a sciemment bloqué l'accès du premier ministre québécois aux leaders étrangers.

Ce fut notamment le cas lors d'une visite de M. Bouchard au Mexique, où il n'avait pas pu s'entretenir avec le président Vicente Fox, puis, plus récemment, pendant le Sommet de Québec, où M. Landry a été réduit à jouer un rôle de figurant. Mme Beaudoin a dit qu'elle tenait M. Chrétien «personnellement responsable de ces échecs».

Les remarques du premier ministre sont d'autant plus difficiles à digérer que les États-Unis sont le principal partenaire économique du Québec, a dit la ministre. La crise de l'énergie qu'ils traversent pourrait aussi en faire d'excellents clients pour l'électricité québécoise. Ralph Klein n'est pas le seul à avoir quelque chose à vendre aux Américains, avance Mme Beaudoin.

Elle prie finalement Ottawa de respecter les compétences constitutionnelles du Québec en matière d'énergie. «Nous, ce qu'on veut, c'est l'équité, affirme-t-elle. C'est la Constitution, en effet, qui doit être respectée, c'est la moindre des choses.»



Stockwell Day a perdu la confiance d'un autre député. Monte Solberg, que l'on voit aux côtés du chef allianciste, a réclamé sa démission hier.

Excuses acceptées

La motion de blâme contre Paradis est retirée

PRESSE CANADIENNE

Québec — Satisfait des excuses du député libéral de Brome-Missisquoi, Pierre Paradis, la majorité péquiste a accepté hier de retirer la procédure de blâme qu'elle avait amorcée contre lui.

«Nous souhaitons tous que plus jamais de tels événements ne se reproduisent», a déclaré le leader parlementaire du gouvernement, le ministre Jacques Brassard.

«J'ai accepté ma part de responsabilité, et je l'ai fait par respect pour l'Assemblée nationale du Québec», a de son côté affirmé le principal concerné, le député Paradis.

Vendredi soir dernier, lors d'un débat orageux, le député Paradis avait à cinq reprises traité de menteur le vice-président de la Chambre et député péquiste de Saint-Maurice, Claude Pinard, qui présidait aux délibérations. Excédé, M. Pinard avait fini par expulser le député Paradis de la Chambre.

M. Paradis avait toutefois refusé de quitter l'enceinte de l'Assemblée nationale, provoquant, par son refus, une suspension des débats parlementaires. L'altercation a été d'une telle virulence que l'As-

semblée nationale a été immédiatement saisie d'une motion émanant de la majorité péquiste. Cette motion avait pour effet de convoquer une commission parlementaire afin d'analyser la conduite du député lors de la séance de la semaine dernière.

Cette commission parlementaire aurait par la suite pu recommander des sanctions contre le député fautif.

Entre-temps, le député Paradis a accepté de retirer les propos injurieux qu'il avait tenus à l'endroit du vice-président Pinard. C'est pourquoi le gouvernement a accepté de retirer la motion de blâme hier.

Le ministre Brassard a reconnu que les débats parlementaires sont parfois l'occasion d'échanges «vifs, vigoureux et même passionnés. Cela n'a rien d'anormal, à condition que tout se déroule dans le plus grand respect de la présidence», a-t-il poursuivi.

«Le retrait des paroles [par M. Paradis] n'est pas un fait négligeable ou anodin. C'est en quelque sorte, pour le commun des mortels, ce qu'on appelle des excuses. C'est même un geste plus important et plus significatif que des excuses», a dit le ministre Brassard avant de retirer la motion de blâme contre le député Paradis.

Diversité culturelle

La culture ne doit pas se négocier devant l'OMC

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Réunis à Cotonou, au Bénin, les ministres de la Culture de la Francophonie ont adopté une déclaration ferme en faveur de la diversité culturelle, préconisant que les pays membres s'abstiennent de s'engager à toute libéralisation du commerce touchant les produits culturels devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Cette troisième conférence ministérielle sur la culture prépare le terrain pour le prochain Sommet de la Francophonie, qui aura lieu à Beyrouth en octobre et portera sur le dialogue des cultures. Les ministres de la Culture ont convenu du principe «d'un cadre réglementaire international à caractère universel» pour la diversité culturelle. Cet instrument international confirmerait le droit des États d'adopter des politiques de promotion de leur culture. Mais en attendant l'adoption d'un tel instrument, ce qui pourrait prendre plusieurs années, les ministres appuient les initiatives de l'UNESCO portant sur la diversité culturelle et soulignent son rôle privilégié en la matière. La France, avec l'appui du Québec, souhaite que l'UNESCO devienne, pour l'heure, l'organisation qui défende la diversité culturelle.

«La Francophonie est la première organisation mondiale à avoir une déclaration sur la diversité culturelle», a souligné hier la ministre d'État à la Culture et aux Communications, Diane Lemieux, au cours d'un entretien téléphonique alors qu'elle était toujours à Cotonou. La position du Québec de ne pas négocier la culture au sein de l'OMC est confirmée par un consensus au sein de la Francophonie, tout comme l'idée d'un instrument international pour enca-

drer la diversité culturelle, s'est-elle réjouie.

Don Boudria

À cette conférence des ministres de la Culture, le gouvernement fédéral a dépêché son ministre d'État et leader à la Chambre des communes, Don Boudria, en remplacement de Ronald J. Duhamel, ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État à la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et à la Francophonie. Ce n'est pas à Sheila Copps, ministre du Patrimoine, l'équivalent d'un ministre fédéral de la Culture, qu'il revient d'assister à ce type de réunion internationale.

«Les délégations Canada, Canada-Québec et Canada-Nouveau-Brunswick, les trois délégations canadiennes s'entendent parfaitement sur ces dossiers» de la diversité culturelle, a dit M. Boudria. Quant à la libéralisation du commerce sur la culture devant l'OMC, M. Boudria n'a pas voulu commenter la position de la Francophonie, qui s'y oppose, en contradiction avec la volonté exprimée par les États-Unis. «C'est partiellement, je le laisserai la poser à mon collègue, le ministre du Commerce international [Pierre Pettigrew]», a-t-il répondu.

Dans la déclaration des ministres de la Culture, la Francophonie s'engage à consolider le multilinguisme dans les enceintes où ces 51 pays siègent. Elle se penchera en outre sur l'interdiction de l'importation et de l'exportation illicites des biens culturels et sur des mécanismes pour le retour de ces biens dans leur pays d'origine.

Tout en mettant en garde contre «la tentation d'un repli protectionniste», les ministres ont souligné la menace que représente l'émergence des grands «opérateurs commerciaux» pour les particularismes culturels et pour les créateurs, producteurs et diffuseurs indépendants.

Le jeu rapporte 9 milliards aux gouvernements

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Les jeux de hasard ont rapporté une somme record de neuf milliards aux gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada l'an dernier. Ce chiffre représente une augmentation de plus de 230 % par rapport aux revenus de 2,7 milliards réalisés en 1992, indiquent des données récentes de Statistique Canada.

Et tout semble indiquer que les revenus provenant des casinos, des loteries et des jeux de pari vidéo sous contrôle gouvernemental continueront de s'accroître au cours des prochaines années, précise l'organisme fédéral. L'importance des revenus provenant des jeux de hasard dépasse de loin la croissance des autres industries depuis huit ans, constate l'étude de Statistique Canada.

Les profits directs aux gouvernements (après déduction des coûts liés aux gains et à l'exploitation) ont atteint cinq milliards en 1999, sur des revenus de 8,6 milliards attribuables aux jeux de hasard. En 1992, ces profits s'élevaient à 1,7 milliard. Les profits réalisés en 2000 ne sont pas disponibles.

Le pays est divisé sur l'éthique des jeux de hasard, qui ont permis aux gouvernements d'accorder des baisses d'impôts mais aussi entraîné des suicides, des faillites et des actes criminels parmi les joueurs compulsifs. Lors d'un référendum tenu au Nouveau-Brunswick, une faible majorité de citoyens se sont prononcés contre l'abolition des appareils de loterie vidéo.

LE MONDE

L'Algérie au bord de l'insurrection

FLORENCE AUBENAS LIBÉRATION

En Algérie, les lendemains de manifestations ressemblent parfois à des romans noirs, et pas seulement à cause des bilans (sept morts, selon Washington)...

Dans une association d'Alger, le secrétaire n'en finit pas de recueillir les données après le rassemblement contre la répression et l'injustice...

pha, des scènes d'une violence incroyable se sont déroulées publiquement. Parmi les très nombreux blessés (au moins 400), certains ont été roués de coups par des policiers avant d'être embarqués...

Dans la nuit, des jeunes armés de couteaux et mêlés à des policiers intimidés, menacés dans les couloirs de l'hôpital. Un autre groupe en uniforme trie les manifestants qui sortent des urgences...

Pour Mourad, professeur à Tizi Ouzou, «l'horrible soupçon est né mercredi, à la veille du défilé, lorsque l'ENTV [la télévision publique algérienne] s'est mise à passer en boucle un communiqué sur le changement de trajet de la manifestation...

Dans la ville, un quadrillage policier exceptionnel a

été déployé. «Voyant que leur tentative de contrôler les choses avait échoué, les brigades antiémeutes n'ont eu de cesse de déclencher des violences avant même que le cortège ne démarre...»

«Vers 14h, près de Bab el Oued, a surgi devant nous une centaine de jeunes entourés de policiers. Quand ces derniers nous ont vus, ils ont crié: "Voilà des Kabyles! C'est eux, les casseurs!"

À l'époque du FIS, les ministres passaient leur temps à légitimer la dictature en se prétendant le "de nier rempart contre l'islamisme"...

la fin des violences». Et d'ajouter: «Le dialogue constitue la meilleure manière de désamorcer la tension et de répondre aux inquiétudes.»

Nouveaux heurts en Kabylie après les violences d'Alger

Des heurts entre manifestants et forces de sécurité ont de nouveau éclaté hier en Kabylie, théâtre depuis avril de manifestations quasi quotidiennes contre le gouvernement algérien...

Les troubles à Bejaïa sont survenus au lendemain de violents affrontements à Alger. Des habitants ont rapporté que des centaines d'émeutiers avaient mis le feu à un bureau de poste et à une agence de la compagnie aérienne nationale, Air Algérie...

Les forces de police ont tiré des gaz lacrymogènes pour disperser les manifestants qui avaient érigé des barricades et mis le feu à des pneus.

Des centaines de manifestants, jeunes pour la plupart, ont affronté la police et se sont répandus dans la capitale, pillant bâtiments publics et magasins et incendiant des bars. Aucun blessé ni aucune arrestation n'ont été signalés.

«Les gens ici sont très en colère au sujet de la manière avec laquelle la marche d'Alger a été réprimée», a dit un habitant contacté par téléphone.

Téléphone: 985-3344 Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet: www.offres.ledevoir.com

Québec Commission des transports

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Cet espace est réservé par la Commission des transports du Québec pour informer les personnes intéressées par les demandes introduites à la Commission...

LE TEXTE COMPLET ET INTÉGRAL DE LA DEMANDE OU D'UNE DÉCISION PEUT ÊTRE CONSULTÉ ÉGALEMENT À NOS BUREAUX.

TOUTE PERSONNE QUI DÉSIRE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS POUR APPUYER OU S'OPPOSER À L'UNE OU L'AUTRE DES DEMANDES FIGURANT CI-DESSOUS, DISPOSE D'UN DÉLAI DE 10 JOURS DE LA DATE DE LA PUBLICATION POUR LE FAIRE EN S'ADRESSANT AUX BUREAUX DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS...

La Commission vous permet d'obtenir la cote des personnes inscrites au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds de trois façons différentes :

- en visitant notre site web;
en utilisant notre système de réponse vocale interactive aux numéros habituels du service à la clientèle;
en contactant notre personnel préposé aux renseignements durant les heures d'ouverture de nos bureaux.

Bureau de Québec: (418) 643-5694
Bureau de Montréal: (514) 873-6424

Site web: www.ctq.gouv.qc.ca
Nos heures d'ouverture sont, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30...

SANCTIONS : PERMIS

- André Jodoin de Longueuil M-204071-001A, agglomération A02 - Longueuil
Suspension du permis de taxi du 18 au 21 juin 2001
Décision MPTC01-00277
Michel Caron de Neuville M-205952-001A, agglomération A05 - Est de Montréal
Suspension du permis de taxi du 9 au 12 juillet 2001
Décision MPTC01-00282
Armand Affalo de Saint-Laurent M-210722-001A, agglomération A11 - Montréal
Suspension du permis de taxi du 4 au 9 juillet 2001
Décision MPTC01-00267
Marques Antero Rodrigues de Montréal M-213793-001A, agglomération A11 - Montréal
Suspension du permis de taxi du 4 au 9 juillet 2001
Décision MPTC01-00274
Dieula Philémon de Montréal M-218659-001A, agglomération A11 - Montréal
Suspension du permis de taxi du 18 au 21 juin 2001
Décision MPTC01-00266
Yun Hee Hwang de Montréal M-218875-001A, agglomération A11 - Montréal
Suspension du permis de taxi du 18 au 21 juin 2001
Décision MPTC01-00268
José Filipe de Saint-Hubert M-209768-003A, agglomération A11 - Montréal
Suspension du permis de taxi du 18 au 21 juin 2001
Décision MPTC01-00269
9062-5930 Québec inc. de Longueuil M-218599-002A, agglomération A11 - Montréal
Suspension du permis de taxi du 18 au 21 juin 2001
Décision MPTC01-00272
Claire Leblanc de Montréal M-214944-001A, agglomération A11 - Montréal
Suspension du permis de taxi du 18 au 21 juin 2001
Décision MPTC01-00275
Robert Thériault de Montréal M-212848-001A, agglomération A11 - Montréal
Suspension du permis de taxi du 18 au 21 juin 2001
Décision MPTC01-00276
Gina Jules de Montréal M-218484-001A, agglomération A11 -

- Montréal Suspension du permis de taxi du 18 au 21 juin 2001
Décision MPTC01-00278
Metellus Ormejeat d'Anjou M-211002-001A, agglomération A11 - Montréal
Suspension du permis de taxi du 9 au 12 juillet 2001
Décision MPTC01-00283
Rose-Laure Cange de Montréal M-219213-001A, agglomération A11 - Montréal
Suspension du permis de taxi du 9 au 12 juillet 2001
Décision MPTC01-00286
Abdelhamid Benmakhlouf de Longueuil M-218685-001A, agglomération A11 - Montréal
Suspension du permis de taxi du 20 au 21 juin 2001
Décision MPTC01-00270
Léonidas Daras de Saint-Laurent M-204446-002A, agglomération A11 - Montréal
Suspension du permis de taxi du 20 au 21 juin 2001
Décision MPTC01-00271
Michael Dydik de Montréal M-219324-001A, agglomération A11 - Montréal
Suspension du permis de taxi du 20 au 21 juin 2001
Décision MPTC01-00273
Marc-Joseph Badère de Montréal M-219266-001A, agglomération A11 - Montréal
Suspension du permis de taxi du 27 au 28 juin 2001
Décision MPTC01-00279
Todor Ivanov de Verdun M-214588-001A, agglomération A11 - Montréal
Suspension du permis de taxi du 9 au 10 juillet 2001
Décision MPTC01-00284
Hugues Desmarattes de Montréal M-215348-001A, agglomération A11 - Montréal
Suspension du permis de taxi du 9 au 10 juillet 2001
Décision MPTC01-00285
2950-8058 Québec inc. de Montréal M-215670-001A, agglomération A11 - Montréal
Suspension du permis de taxi du 27 au 28 juin 2001
Décision MPTC01-00292
Jean-Paul Eugène Chery de Montréal M-219321-001A, agglomération A11 - Montréal
Suspension du permis de taxi du 9 au 10 juillet 2001
Décision MPTC01-00289
J.M. Goulet limitée de Mont-Royal M-219321-001A, agglomération A11 - Montréal
Suspension du permis de taxi du 18 au 21 juin 2001
Décision MPTC01-00280
Yvon Lacoste de Terrebonne M-218825-001A, agglomération A17 - Terrebonne
Suspension du permis de taxi du 9 au 12 juillet 2001
Décision MPTC01-00288
Transport R.G. Chayer inc. de Terrebonne M-219265-001A, agglomération A17 - Terrebonne
Suspension du permis de taxi du 9 au 10 juillet 2001
Décision MPTC01-00291
André Goudob de Charlesbourg Q-203046-001A, agglomération A25 - Charlesbourg
Suspension du permis de taxi du 9 au 10 juillet 2001
Décision MPTC01-00294
Salim Fazel Abbas de Québec Q-206569-001A, agglomération A36 - Québec
Suspension du permis de taxi du 16 au 17 juillet 2001
Décision MPTC01-00317
Réjean Vignola de Rimouski Q-205574-001A, agglomération A37 - Rimouski
Suspension du permis de taxi du 9 au 12 juillet 2001
Décision MPTC01-00293
Vianney Chartrand de Blainville M-214551-001A, agglomération A54 - Sainte-Thérèse
Suspension du permis de taxi du 16 au 17 juillet 2001
Décision MPTC01-00321
DEMANDES DE NATURE ECONOMIQUE
AUTOBUS M01-03361-7
LES AVENTURES MAKWA INC 4079-B, rue St-Denis
Montréal QC H2W 2M7
PROCC: Me Louis Lavioie
DEMANDE: NOLISE

- Territoire: 1. Zone 1: Communauté urbaine de Montréal.
2. De l'Aéroport de Montréal (Mirabel) et de l'Aéroport de Montréal (Dorval) pour un service unidirectionnel de transport extra-provincial jusqu'à la Frontière Québec - Ontario à destination de l'Aéroport International Lester B. Pearson (Mississauga) et de l'Aéroport de Montréal (Mirabel) et de l'Aéroport de Montréal (Dorval) pour un service unidirectionnel de transport international jusqu'à la Frontière Québec - États-Unis à destination des aéroports de New-York (Newark et John F. Kennedy).
Clientèle: Groupes de touristes européens dans le cadre de forfaits de tourisme d'aventure.
Horaires/fréquence: Sur demande.
Catégorie: A6
Durée: 364 jours
M01-03380-7
9070-6391 QUEBEC INC 250, rue St-Venant
Sainte-Agathe-des-Monts QC J8C 2Z7
DEMANDE: NOLISE
Territoire: Aéroport de Montréal (Dorval)
Horaires/fréquence: Sur demande.
Clientèle: Groupes de personnes exclusivement.
Conditions/restrictions: La titulaire renonçant aux droits prévus aux articles 43 et 61 du Règlement sur le transport par autobus n'est pas autorisée, en vertu du présent permis, à effectuer un voyage nolisé à partir d'un endroit sis sur le territoire de la Communauté-urbaine-de-Montréal autre que l'Aéroport international de Montréal à Dorval
Catégorie: A1
Durée: 5 ans.
M01-03382-3
TRANSPORT MÉDICAL MONTRÉGIE INC. 3400, boul. Losch, bureau 335
Saint-Hubert QC J3Y 5T6
DEMANDE: ABBONNEMENT
Territoire: Dans : Brossard, Verchères, Saint-Hubert, Saint-Bruno-de-Montarville, Greenfield Park, Boucherville, La Prairie, Saint-Basile-le-Grand, Longueuil, Chambly, Saint-Lambert, Richelieu, Varennes, Marieville, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Jacques-Cartier, de la Communauté urbaine de la Communauté-Urbaine-de-Montréal.
Horaires/fréquence: Sur appel, 7 jours par semaine
Clientèle: Personnes à faible mobilité et handicapées
Catégorie: A7
Durée: 5 ans
M01-03383-1
AUTOBUS UNCLE HARRY INC 4010, boul. Dagenais
Laval QC H7R 1L2
DEMANDE: ABBONNEMENT
Territoire: De l'Université McGill à Montréal au Campus MacDonald à Sainte-Anne-de-Bellevue
Horaires/fréquence: Du lundi au vendredi, du 5 septembre au 21 décembre 2001, sauf pas de service le 8 octobre et du 7 janvier au 30 avril 2002, sauf pas de service les 29 mars et 1er avril. Départs simultanés du Campus MacDonald et de l'Université McGill à 7 h 20, 8 h 40, 12 h 40, 13 h 40, 16 h 40, et 17 h 40, dépendamment du contrat.
Clientèle: Professeurs et étudiants de l'Université McGill
Conditions/restrictions: Lors de l'utilisation des autobus de catégorie A-2, le titulaire sera restreint aux véhicules de type scolaire construits sur un châssis de camion dont le moteur ne fait pas saillie au-delà de l'habitacle (flat nose).
Catégorie: A2
Durée: du 5 septembre 2001 au 30 avril 2002.
M01-03387-2
AUTOCAR IMPÉRIAL INC. 195, rue St-Charles O, bureau 201
Longueuil QC J4H 1L8
PROCC: POTHIER DELISLE S.E.N.C.
MODIFICATION DES PERMIS 1-M-001192-005A
TRANSPORT TOURISTIQUE
Territoire: Montréal-Westmount-Outremont-Lachine-Saint-Laurent
PARCOURS: A: TOUR DE VILLE DE LUXE: TOUR 1
suivant entente avec les autorités municipales
Départ du centre-ville de Montréal-Square Dorchester, Metcalfe, boul. René-Lévesque, Jeanne-Mance, Ste-Catherine, St-Urbain, Viger, Square Victoria, Notre-Dame, Place d'Armes, St-Jacques, Notre-Dame, St-Laurent, de la Commune, Berri, Viger, Autouroute Ville-Marie ouest, Autouroute Bonaventure, rue Chemin des Moulins, Pierre-Dupuy, avenue du Casino, Pierre-Dupuy, Chemin McDonald, Pont Jacques-Cartier Nord, Sherbrooke est, Chambly, Hochelaga, Bourbonnière, Pierre-de-Coubertin, Viau, Sherbrooke ouest, Rachel, St-Michel, St-Joseph, St-Laurent, Laurier, Côte Ste-Catherine, Vincent-D'Indy, Édouard-Montpetit, Louis-Collin, Queen Mary, Côte-des-Neiges, Mont-Royal, Ste-Catherine, rue du Parc, avenue des Pins, Peel et Square Dorchester.
Principaux sites visités: Place Ville-Marie, Place des Arts, quartier montréalais résidentiel ou financier, le Vieux-Port de Montréal, quartier chinois, Palais des Congrès, Place Jacques-Cartier, Basilique Notre-Dame, Parc Jean-Drapeau, Ile Notre-Dame, Casino de Montréal, La Ronde, Parc Olympique, le Biodôme, l'Insectarium, le Jardin Botanique, l'Université de Montréal, l'Oratoire St-Joseph, le belvédère du Mont-Royal, l'Université McGill
durée: maximum 3 heures
Horaires/fréquence: du 1er mai au 28 octobre 9 h 30, 10 h 30, 13 h 30 et 15 h 30
Du 29 octobre au 30 avril: 10 h, 13 h
PARCOURS B CARROUSEL DE MONTRÉAL EN AUTOBUS À DOUBLE

- ÉTAGES: TOUR 2
suivant entente avec les autorités municipales
Départ du centre-ville de Montréal-Square Dorchester, Metcalfe, boul. René-Lévesque, Mansfield, Cathcart, avenue McGill Collège, Sherbrooke, avenue du Parc (rue alternative Ste-Famille), rue Duluth (rue alternative St-Urbain à Rachel), Laval, Rachel, St-Denis, boul. Maisonneuve, St-Urbain, Côte de la Place d'Armes, Notre-Dame, boul. St-Laurent, King Edward, de la Commune, Pont du Canal Lachine, Mills, voie de service autoroute Bonaventure, boul. Pierre-Dupuy, Pont de la Concorde, avenue du Casino, avenue du Casino, Pont de la Concorde, boul. Pierre-Dupuy, voie de service autoroute Bonaventure, boul. Pierre-Dupuy, Pont de la Concorde, avenue du Casino, Pont de la Concorde, boul. Pierre-Dupuy, voie de service autoroute Bonaventure, Wellington, Duke, Université, Gauchetière, Peel, Square Dorchester.
Principaux sites visités: La vie des montréalais, quartier latin, quartier chinois, quartier portugais, Plateau Mont-Royal, Centre des sciences de Montréal, Basilique Notre-Dame, Mosaïcultures internationales de Montréal, Casino de Montréal, Vieux-Port de Montréal.
Durée minimale: 2 heures (billet valide 2 jours consécutifs) Montez et descendez à volonté durant cette période
Horaires/fréquence: Du 18 mai au 17 juin (vendredi, samedi et dimanche) 11 h, 12 h, 13 h, 14 h, 15 h et 16 h
du 18 juin au 2 septembre (tous les jours) 10 h, 11 h, 12 h, 13 h, 14 h, 15 h et 16 h
Du 3 septembre au 1 octobre (vendredi, samedi et dimanche) 11 h, 12 h, 13 h, 14 h, 15 h, 16 h
PARCOURS J: COMBO CARROUSEL DE MONTRÉAL EN AUTOBUS À DOUBLE ÉTAGES ET CROISIÈRE : TOUR 5
suivant entente avec les autorités municipales
départ du centre-ville de Montréal-Square Dorchester, Metcalfe, boul. René-Lévesque, Mansfield, Cathcart, avenue McGill Collège, Sherbrooke, avenue du Parc (rue alternative Ste-Famille), rue Duluth (rue alternative St-Urbain à Rachel), Laval, Rachel, St-Denis, boul. Maisonneuve, St-Urbain, Côte de la Place d'Armes, Notre-Dame, boul. St-Laurent, King Edward (débarquement pour croisière-quai Jacques-Cartier), de la Commune, Pont du Canal Lachine, Mills, voie de service autoroute Bonaventure, boul. Pierre-Dupuy, Pont de la Concorde, avenue du Casino, avenue du Casino, Pont de la Concorde, boul. Pierre-Dupuy, voie de service autoroute Bonaventure, Wellington, Duke, Université, Gauchetière, Peel, Square Dorchester.
Sites visités: La vie des montréalais, quartier latin, quartier chinois, quartier portugais, Plateau Mont-Royal, Ponds de Montréal, Centre des sciences de Montréal, Basilique Notre-Dame, Mosaïcultures internationales de Montréal, Casino de Montréal.
Sites visités en croisière: croisière sur le St-Laurent jusqu'au village de Verchères sur la Dauphin du St-Laurent.
Durée minimale: 2 heures (billet valide 2 jours consécutifs) montez et descendez à volonté durant cette période. La croisière est d'une durée de deux heures
Durée maximale des 2 activités: 8 heures
Horaires/fréquence: du 18 mai au 23 juin (vendredi, samedi et dimanche) 10 h, 12 h, 14 h
Du 24 juin au 31 août (tous les jours) 10 h, 12 h, 14 h
du 1er septembre au 7 octobre (vendredi, samedi et dimanche) 10 h, 12 h, 14 h
PARCOURS H: MONTRÉAL... DE NUIT : TOUR 8
suivant entente avec les autorités municipales
Départ du Vieux-Port (quai King Edward), rue de la Couronne, McGill, St-Jacques, Université, Peel, Ste-Catherine, Jeanne-Mance, Sherbrooke, St-Denis, Notre-Dame, Berri, de la Commune et King Edward
Durée maximale: 1 h 30
Horaires/fréquence: du 28 juin au 31 août (jeudi et vendredi). Départ: 20 h et 21 h 30
Clientèle: public en général
Conditions/restrictions: 1. la titulaire aura le droit de transférer, à demande solemnellement, aux points de départ de ses parcours touristiques situés au Square Dorchester à Montréal, à l'aller et au retour les passagers des hôtels, motels et campings de la Communauté urbaine de Montréal, de Laval, de Longueuil, de Lemoyne, de Boucherville, de Brossard, de Greenfield Park, de Beloeil, de St-Mathieu-de-Beloeil, de St-Philippe de La Prairie.
2. Le titulaire pourra aussi débiter le tour de visite touristique avec les passagers provenant des hôtels, motels et campings ci-haut indiqués, si, selon le titulaire, le nombre de passagers est suffisant. Dans ce cas, le retour s'effectuera à l'hôtel ou au camping ayant servi de point de départ.
3. Aucun service de navette pour le parcours H: Montréal... de nuit: Tour 8
PERMIS 1-M-001192-007A
TRANSPORT TOURISTIQUE
Territoire: de Montréal à Saint-Sauveur, Ste-Agathe des Monts, Ste-Marguerite de Lac-Masson, Mont-Tremblant
PARCOURS: LES LAURENTIDES : LE PARC DU MONT-TREMBLANT : TOUR 7
suivant entente avec les autorités municipales
départ du centre-ville de Montréal-Square Dorchester, Metcalfe, boul. René-Lévesque, du Fort, autoroute 720 Ouest, autoroute 15 Nord, autoroute 117 Nord, Chemin du Lac-Supérieur, Parc du Mont-Tremblant, Chemin du Lac-Supérieur, autoroute 117 Sud, autoroute 15 Sud, autoroute 720 Est, rue du Fort, boul. René-Lévesque, Metcalfe, Square Dorchester.
Principaux sites visités: Passez une journée inoubliable au coeur de la nature québécoise. Faites une randonnée pédestre de 2 heures en compagnie de naturalistes chevronnés qui expliquent la

- faune et la flore du Parc du Mont-Tremblant. En après-midi, faites des activités sportives. Arrêt à la Station touristique du Mont-Tremblant. Le tour est présenté en collaboration avec la SEPAQ.
Durée maximale: 12 heures
Horaires/fréquence: du 1er juillet au 5 octobre (vendredi) départ 8 h, retour 19 h 30
Clientèle: public en général
Conditions/restrictions: 1. la titulaire aura le droit de transférer aux points de départ de ses parcours touristiques situés au Square Dorchester à Montréal, à l'aller et au retour les passagers des hôtels, motels et campings de la Communauté urbaine de Montréal, de Laval, de Longueuil, de Lemoyne, de Boucherville, de Brossard, de Greenfield Park, de Beloeil, de St-Mathieu-de-Beloeil, de St-Philippe de La Prairie.
2. le titulaire pourra aussi débiter le tour de visite touristique avec les passagers provenant des hôtels, motels et campings ci-haut indiqués, si, selon le titulaire, le nombre de passagers est suffisant. Dans ce cas, le retour s'effectuera à l'hôtel ou au camping ayant servi de point de départ.
PERMIS 1-M-001192-011A
TRANSPORT TOURISTIQUE
Territoire: de la Communauté urbaine de Québec et Boischatel
PARCOURS ESCAPADE D'UN JOUR À QUÉBEC : TOUR 3
suivant entente avec les autorités municipales
départ du Centre-ville de Montréal-Square Dorchester, Metcalfe, St-Jacques, autoroute Bonaventure, Pont Champlain, autoroute 10, autoroute 30, autoroute 20 Est, Pont Pierre-Laporte, boul. Champlain, Place Royale, Côte de la Montagne, Grande-Allée, Plaine d'Abraham, Côte Gilmour, boul. Champlain, retour, Pont Pierre-Laporte, autoroute 20 Ouest, autoroute 132 Ouest, Pont Jacques-Cartier, boul. René-Lévesque et retour Square Dorchester
Principaux sites visités: Château Frontenac, Place d'Armes, la Grande-Allée, le Parlement de Québec, l'Hôtel de ville, l'Université Laval, les Plaines d'Abraham, la Citadelle, Place royale, le Petit-Champplain, l'escalier Casse-Cou, la Chute-Montmorency, Vieux-Québec
Cette escapade à la ville de Québec comprend notamment une visite guidée à pied de 2 heures et une visite de la Chute-Montmorency
Durée maximale: 12 heures
Horaires/fréquence: Du 1er mai au 31 octobre, tous les jours, départ à 8 h, retour à 20 h. Du 1er novembre au 30 avril, mercredi et samedi, départ à 8 h, retour à 20 h
PARCOURS COMBO QUEBEC ET CROISIÈRE: TOUR 4
suivant entente avec les municipalités municipales
départ du centre-ville de Montréal-Square Dorchester, Metcalfe, St-Jacques, autoroute Bonaventure, Pont Champlain, autoroute 10, autoroute 30, autoroute 20 Est, Pont Pierre-Laporte, boul. Champlain, Place Royale, Côte de la Montagne, Grande-Allée, Plaine d'Abraham, Côte Gilmour, boul. Champlain, retour, Pont Pierre-Laporte, autoroute 20 Ouest, autoroute 132 Ouest, Pont Jacques-Cartier, boul. René-Lévesque et retour Square Dorchester
Cette escapade à la ville de Québec comprend notamment une visite guidée à pied de 2 heures et une visite de la Chute-Montmorency
Croisière guidée à bord du M/V Louis-Joliet de 1 h 30 ou l'on vous amène jusqu'à l'île d'Orléans
Horaires/fréquence: du 18 juin au 4 septembre, tous les jours. Départ à 8 h, retour à 20 h. Croisière à 14 h
Clientèle: Public en général
Conditions/restrictions: 1. la titulaire aura le droit de transférer aux points de départ de ses parcours touristiques situés au Square Dorchester à Montréal, à l'aller et au retour les passagers des hôtels, motels et campings de la Communauté urbaine de Montréal, de Laval, de Longueuil, de Lemoyne, de Boucherville, de Brossard, de Greenfield Park, de Beloeil, de St-Mathieu-de-Beloeil, de St-Philippe de La Prairie.
2. le titulaire pourra aussi débiter le tour de visite touristique avec les passagers provenant des hôtels, motels et campings ci-haut indiqués, si, selon le titulaire, le nombre de passagers est suffisant. Dans ce cas, le retour s'effectuera à l'hôtel ou au camping ayant servi de point de départ.
DEMANDES DE NATURE ECONOMIQUE
TAXI M01-03306-2
HOULE-ET-FLEURY TAXI 3950, rue Sir-Wilfrid-Laurier, unité 304
Saint-Hubert QC J3Y 5Y9
PROCC: Me Jean Chayer
ET DEMANDEUR-CEDANT Houle, Jocelyn
3950, rue Sir-Wilfrid-Laurier, lot 304
Saint-Hubert QC J3Y 5Y9
DEMANDE DE TRANSFERT 6-M-214410-002A
A-11 Montréal
M01-03348-4
2854-8592 QUEBEC INC. 4297, rue Venise
Saint-Leonard QC H1S 1G2
AVIS D'ACQUISITION D'INTERETS 8-M-215118-002A-004A
M01-03349-2
Lakhal, Boujdjema 7453, rue François-Perreault, app. 2
Montréal QC H2A 1M2
ET DEMANDEUR-CEDANT Abou Chermane, Elias
5450, rue de Salaberry, app. 302

- Montréal QC H4J 1J6
TRANSFERT: 4-M-216391-001A
A-11 Montréal
M01-03351-8
Mardini, Charles (Charles Taxi) 730, rue Montpellier, app. 802
Saint-Laurent QC H4L 5B3
ET DEMANDEUR-CEDANT Di Taddeo, Pietro
8047, rue Comtois
Saint-Leonard QC H1P 2N8
TRANSFERT: 3-M-206211-002A
A-12 Ouest de Montréal
M01-03356-7
9103-7739 QUÉBEC INC. 9082, rue de Bretagne
Anjou QC H1J 1V9
DEMANDE 1 PERMIS LIMOUSINE DE GRAND LUXE
La Province de Québec
M01-03358-3
Belarbi, Raia 5882, rue Brossard
Saint-Leonard QC H1T 3R7
PROCC: Me Jean-Marc Palazzo
ET DEMANDEUR-CEDANT Valade, Michel
109, boul. de la Marine
Varennes QC J3X 1Y1
TRANSFERT: 2-M-212988-002A
A-11 Montréal
M01-03363-3
Bouvier, Jason 24, rue des Cèdres
L'Île-Bizard QC H9C 1N9
DEMANDE 1 PERMIS SPÉCIALISÉ RESTREINT PAR AUTOMOBILE ANTIQUE
La Province de Québec
Durée: 6 mois
M01-03364-1
Bouvier, Jonathan 24, rue des Cèdres
L'Île-Bizard QC H9C 1N9
DEMANDE 1 PERMIS SPÉCIALISÉ RESTREINT POUR BAPTEME, MARIAGE, FUNÉRAILLES
La Province de Québec
M01-03366-6
Estave, Joseph 1930, rue L.O. David
Montréal QC H2E 1K6
ET DEMANDEUR-CEDANT Denis, Frantz-Louis 4319, rue Charlier
Montréal-Nord QC H1H 1T4
TRANSFERT: 2-M-206311-005A
A-11 Montréal
M01-03370-8
Momo, Jean-Romel 6440, boul. Maurice Duplessis, app. 1
Montréal-Nord QC H1G 1Z1
PROCC: Me Jean Chayer
ET DEMANDEUR-CEDANT Tarral, Gaby
11955, rue Lachapelle, app. 506
Montréal QC H4J 2M2
TRANSFERT: 4-M-217266-001A
A-11 Montréal
M01-03381-5
TAXI CLÉMENT INC. 150, boul. A-Paquette
Mont-Laurier QC J9L 1J4
DEMANDE 1 PERMIS Région 207909 Ferme-Neuve Formée de: Ferme-Neuve, Lac-Saint-Paul, Mont-Saint-Michel, Sainte-Anne-du-Lac
M01-03385-6
Miron, Raymond (Limousine R M) 12470, 57e Avenue
Montréal QC H1E 3V6
DEMANDE 1 PERMIS SPÉCIALISÉ RESTREINT POUR BAPTEME, MARIAGE, FUNÉRAILLES
La Province de Québec
DEMANDE 1 PERMIS SPÉCIALISÉ RESTREINT PAR AUTOMOBILE ANTIQUE
La Province de Québec
Durée: 15 avril au 15 octobre 2001
M01-03386-4
Mencour, Nouridine 8350, rue de Grobois, app. 6
Montréal QC H1K 2E5
ET DEMANDEUR-CEDANT Demontigny, Omer
7235, rue Pierre-Corneille, app. 117
Montréal QC H1M 1L3
TRANSFERT: 5-M-219030-001A
A-11 Montréal
M01-03388-0
BOUTIN, Jacques 191, Angus Sud
East Angus QC JOB 1R0
MODIFICATION DE PERMIS 6-M-213412-002A-003A-004A
Fusion des régions 204101 East Angus et 204105 Eaton pour former la Région 204108 East Angus
Formée de: Eaton, Cookshire, Ascot Corner, East Angus, Westbury

La Secrétaire de la Commission M^{me} Natalie Lejeune

LE DEVOIR

LE MONDE

Bush tend la main à Poutine

Une visite chargée de symboles

AGENCE FRANCE-PRESSE
REUTERS

Varsovie — Le président américain, George W. Bush, a tendu la main au président russe, Vladimir Poutine, hier à Varsovie, à la veille de leur premier sommet à Ljubljana, et invité la Russie à rejoindre la nouvelle Europe du XXI^e siècle.

M. Bush a saisi l'occasion d'une brève visite d'Etat en Pologne, avant-dernière étape de sa première tournée européenne, pour souligner devant la presse et dans une allocution à l'Université de Varsovie, sa volonté de bâtir des relations de confiance constructives avec M. Poutine aujourd'hui, pendant leur rencontre dans la capitale slovène.

«Il s'agit en priorité et avant tout de développer la confiance entre nous. Il ne me connaît pas et je ne le connais pas très bien, a expliqué M. Bush devant la presse. L'Amérique n'est pas l'ennemie de la Russie. Nous recherchons des relations constructives avec la Russie pour le bénéfice de nos peuples [...], et l'Europe que nous construisons doit être ouverte à la Russie» ainsi qu'à l'Ukraine, a-t-il ajouté dans son discours à l'université.

«La définition de cette relation évoluera avec le temps, mais le plus important est qu'elle doive commencer avec le mot tout simple d'ami», a-t-il dit.

Le président américain a également déclaré qu'à Ljubljana, il tenterait de convaincre M. Poutine de la «nécessité de dépasser les doctrines de guerre pour assurer la sécurité réciproque de leurs pays face aux menaces croissantes des armes de destruction massive et des missiles aux mains d'États irresponsables».

«Un nouveau concept de dissuasion devrait inclure des défenses suffisantes pour protéger nos peuples, nos forces, nos alliés et reposer moins sur les armes nucléaires», a-t-il dit.

Mais M. Bush a clairement indiqué qu'il n'avait pas l'intention de marchander le ralliement de M. Poutine à son projet de systèmes de défense antimissiles en renonçant à l'élargissement de l'Alliance atlantique aux anciens membres du bloc de l'Est. Neuf d'entre eux sont candidats à l'adhésion.

«Les États-Unis seront prêts pour prendre des décisions concrètes, historiques, avec leurs alliés pour faire avancer l'élargissement de l'OTAN», a-t-il dit en soulignant que «toutes les nouvelles démocraties de l'Europe, de

la mer Baltique à la mer Noire, et toutes celles qui sont situées entre elles devraient avoir les mêmes chances [...] pour rejoindre les institutions de l'Europe».

À Ljubljana, le président américain n'avancera pas de plan spécifique pour tenter de rallier Moscou à ses projets de défense stratégique contre les nouvelles menaces venant de pays irresponsables.

Mais il proposera à M. Poutine l'ouverture de nouvelles discussions à haut niveau, tant sur la mise en place d'un système de défense antimissiles que sur les questions de non-prolifération, a indiqué sa conseillère pour la sécurité nationale, Condoleezza Rice.

Or le président russe Vladimir Poutine a déclaré hier qu'il s'apprêtait à rencontrer le président américain «dans un bon état d'esprit» avec l'espoir de dessiner les contours d'une «approche commune de la sécurité internationale».

«J'espère que nous réussirons à imaginer une approche commune en vue de définir un futur système de sécurité international», a déclaré le président russe.

Soutien polonais au bouclier antimissiles

Pour M. Bush, le choix de Varsovie pour cette première visite dans un ancien pays communiste ne devait rien au hasard.

Le président américain a rendu hommage à la Pologne, dont il a salué le rôle dans l'effondrement du communisme et le succès des réformes. «Elle est aujourd'hui plus proche de l'Irlande que de l'Oural», a-t-il dit.

Bush s'est entretenu avec son homologue polonais, l'ex-communiste Aleksander Kwasniewski, qui a apporté son soutien au projet américain de bouclier antimissiles, critiqué par plusieurs alliés européens

de Washington et par la Russie. Selon Kwasniewski, contrairement au projet américain de «guerre des étoiles», au début des années 1980, ce bouclier vise à renforcer la sécurité et non à provoquer les adversaires.

Comme lors des étapes précédentes, la visite de M. Bush a été légèrement perturbée par des manifestations anti-américaines de mouvements de gauche. Des échauffourées ont opposé quelque deux cents militants hostiles ou favorables à la venue du président américain, George W. Bush, obligeant la police à les séparer.

Sommet à Göteborg, en Suède

Les casseurs volent la vedette aux dirigeants de l'Union européenne

CHRISTIAN SPILLMANN
AGENCE FRANCE-PRESSE

Göteborg, Suède — La ville de Göteborg a été hier le théâtre de scènes d'émeutes provoquées par des groupes de vandales mêlés aux mouvements antimondialisation qui ont volé la vedette aux dirigeants européens réunis dans cette ville du sud-ouest de la Suède.

Ces affrontements ont conduit les organisateurs du sommet européen à modifier leurs plans pour la soirée, qui ont dû déplacer le dîner officiel des quinze chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne prévu initialement dans un restaurant du jardin botanique, au centre de la ville, les services de sécurité n'étant plus en mesure de garantir leur sécurité.

Les dirigeants européens devaient se contenter de dîner au centre de conférence, véritable forteresse dans laquelle ils ont discuté toute la journée des moyens de résoudre le casse-tête provoqué par le rejet du traité de Nice par les Irlandais tout en trouvant le moyen de rassurer les pays candidats à l'adhésion à l'UE.

Les membres de quatre délégations (Finlande, Belgique, Pays-Bas et Luxembourg) ont par ailleurs été priés hier soir d'évacuer leur hôtel du centre-ville.

Les baies vitrées de leur hôtel ont en effet volé en éclats sous les jets de pavés des manifestants, tout comme la plupart des vitrines de cette avenue commerçante de Göteborg, transformée en champ de bataille entre casseurs et policiers à cheval ou accompagnés de chiens d'attaque.

Selon les derniers chiffres de la police, 150 personnes ont été interpellées hier à la suite de ces violences, qui ont fait 36 blessés, dont trois par balles. L'un des trois blessés par balle admis hier soir à



Un manifestant brûle le drapeau de l'Union européenne devant les barricades érigées par la police suédoise sur la place principale de Göteborg.

l'hôpital de la ville a été grièvement atteint à la poitrine et subissait une intervention chirurgicale en milieu de soirée, a-t-on appris de source hospitalière.

Les jeunes vandales, venus notamment de l'Allemagne, du Danemark et des Pays-Bas, se sont attaqués, dans la principale avenue commerçante, à quelques symboles de la mondialisation, comme les restaurants de la chaîne McDonald. Ils s'en sont également pris à de nombreux cafés, hôtels et magasins, dont les vitrines ont été brisées et le mobilier brûlé en pleine rue.

Le premier ministre suédois, Goeran Persson, a qualifié de «tragédie» les affrontements, déplorant que des «groupes criminels» aient «pris le pouvoir dans la rue». «La situation est sérieuse parce qu'ils mettent au défi la démocratie elle-même.»

C'est un signal d'alarme pour les dirigeants européens qui vont organiser prochainement d'importantes réunions internationales,

notamment celle du G8, du 20 au 22 juillet, à Gènes, en Italie. Un premier avertissement avait été donné jeudi pendant le sommet euro-américain où des groupes d'opposants à la venue du président américain George W. Bush s'étaient déjà heurtés aux forces de l'ordre.

Le calme semblait revenu hier soir alors que quelque 14 000 personnes ont défilé pacifiquement dans le centre de Göteborg à l'appel de mouvements antieuropéens.

Le cortège, composé essentiellement d'adultes, s'est dirigé vers une place proche du centre de conférence où sont réunis les dirigeants de l'Union européenne, scandant des slogans hostiles à l'Europe. Beaucoup réclamaient la sortie de la Suède de l'Union européenne. D'autres proclamaient «Hors de Schengen!» ou «Le socialisme, oui, le capitalisme, non».

Parmi les manifestants figuraient en bonne place les euros-

ceptiques du Parti social-démocrate du premier ministre suédois Goeran Persson. «La plus grande menace pour l'élargissement de l'Europe, c'est l'euro», a affirmé Fredrik Stroemqvist, 31 ans. La monnaie unique européenne, selon lui, «pose d'énormes exigences aux pays candidats».

«Nous voulons garder le ton pacifique» de la manifestation, a souligné Ingjald Gaare, membre du syndicat norvégien du bâtiment, désigné par son organisation comme observateur à Göteborg.

Aucun casseur, aucun drapeau anarchiste n'étaient en vue.

Toutes les rues adjacentes à l'avenue empruntée par le cortège ont été bloquées par de grands conteneurs. Les forces de l'ordre craignaient de nouveaux heurts après les violents affrontements de la journée.

Les dirigeants européens qui terminaient leur seconde session de travail étaient entrés dans le vif du sujet dès l'ouverture du sommet en donnant la parole au premier ministre irlandais Bertie Ahern.

Invité à s'exprimer sur la victoire du non la semaine dernière en Irlande, M. Ahern a réclamé une «période de réflexion approfondie» avant de pouvoir revenir devant les électeurs irlandais pour un second référendum.

«Le résultat de notre référendum montre, chiffres à l'appui, ce que beaucoup d'entre nous autour de cette table savent déjà: qu'il y a, malheureusement, un sentiment très répandu de rupture entre les institutions de l'Union et ses citoyens», a-t-il ajouté.

La priorité restait de rassurer les pays candidats à l'adhésion, un exercice délicat, les Européens étant toujours divisés hier soir sur l'opportunité de fixer des dates précises sur la fin des négociations d'adhésion et l'entrée de nouveaux pays membres.

Élections législatives demain en Bulgarie

Le temps est venu pour un revirement

AGENCE FRANCE-PRESSE

Sofia — L'ex-roi bulgare Siméon II s'est engagé hier à «travailler pour un changement essentiel du niveau de vie» et «à franchir de la corruption» la Bulgarie frappée par «une pauvreté rarement rencontrée en Europe», dans une déclaration précédant les élections législatives demain.

«Le temps est venu pour un revirement», a souligné Siméon II dans une déclaration à la radio nationale privée Darik avant d'annoncer «trois engagements catégoriques». Si le Mouvement national Siméon II (MNS II) gagne les élections, il tra-

vaille pour «atteindre les critères d'une économie de marché et de concurrence, soit une condition de l'appartenance à l'Union européenne».

Siméon II s'est porté candidat aux législatives à la tête d'une formation récemment constituée, le Mouvement national Siméon II (MNS II).

«Des exigences plus élevées» seront d'autre part appliquées à «tous ceux qui exercent le pouvoir». Les députés ne pourront notamment plus participer à la gestion de compagnies et de banques, a indiqué Siméon II. Un conseil de contrôle examinera toutes les plaintes éventuelles contre des députés du MNS II sur «des activités incompatibles avec leur mandat de parlementaires».

Le premier ministre bulgare Ivan Kostov a par ailleurs accusé hier le roi Siméon II de vouloir «rouvrir l'usine des illusions» après plusieurs années de rigueur économique.

«Nous n'avons encore jamais eu un tel adversaire qui ouvre aussi franchement l'usine des illusions», a déclaré M. Kostov au cours d'une réunion électorale hier soir à Sofia.

Selon sept instituts de sondages hier, le Mouvement national Siméon II remportera les élections législatives de demain mais n'aura probablement pas la majorité absolue.

VENTE jusqu'à 50%

Grande sélection de complets italiens 399\$ et plus

Pour Elle
277, av. Laurier O.
270-6154
Centre de Commerce Mondial
844-9125

Pour Lui
Centre de Commerce Mondial
281-7999
5107, av. du Parc
277-7558

MINTO PLACE SUITE HOTEL

Une suite qui vaut quatre as!

Ottawa, c'est beaucoup plus que le Parlement. Avec ses festivals, ses musées et ses nombreuses attractions et activités, la capitale nationale est la destination toute désignée cet été.

- Faites une croisière relaxante sur l'Outaouais
- Explorez les sentiers du parc de la Gatineau à bicyclette
- Promenez-vous dans les jardins de Rideau Hall
- Visitez le Musée des beaux-arts, le Musée des civilisations, le Musée de la nature et le Musée des sciences et de la technologie

Après une journée passée à visiter, revenez profiter des services d'un hôtel de luxe coté Quatre Diamants par la CAA

- Spacieux studios et suites de 1 ou 2 chambres à coucher
- Cuisines avec équipement complet
- Restaurants et services aux chambres
- Piscine intérieure de 20 mètres, sauna et bain tourbillon
- Centre de conditionnement physique de calibre mondial

A partir de **131\$** par nuitée*

Ottawa (613) 782 2350 Canada et E.U. 1 800 267 3377 Fax: (613) 232 6962
Site Web: www.mintohotel.com Courriel électronique: mps@hotel.mintohotel.com
433, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1R 7Y1
En occupation simple ou double. Du 25 juin au 3 septembre 2001
Les tarifs varieront selon le taux d'occupation.

É D I T O R I A L

Et maintenant...

Bernard Landry a franchi jeudi le cap de ses cent premiers jours à la tête du gouvernement québécois. Cent jours au cours desquels il a avancé prudemment, se gardant d'affirmer trop rapidement la personnalité de la nouvelle équipe gouvernementale.

On sait l'homme foncé, déterminé, désireux de bouger et d'agir rapidement. Ministre des Finances, il multipliait les actions tous azimuts tant il était impatient d'obtenir des résultats. Devenu premier ministre, question de s'habituer à ses nouveaux habits, il s'est fait plus mesuré, même trop, au goût de certains. Comprenons que ces trois premiers mois lui étaient nécessaires pour s'adapter à son nouveau rôle de chef de gouvernement dans lequel il apparaît de plus en plus à son aise.

D'entrée de jeu, M. Landry a voulu situer l'action de son gouvernement dans la continuité, mot passe-partout qui référerait aussi bien aux grandes réformes du gouvernement Bouchard qu'il n'entendait pas remettre en cause, qu'aux orientations fondamentales de son parti que sont la souveraineté et le progrès social. La continuité pour le nouveau premier ministre se trouve

avant tout dans ces deux mots phares, qui ont toujours animé son action au cours de sa carrière politique et sont devenus les destinations proposées depuis son assermentation. Maintenant qu'il est bien en selle, il lui faut commencer à nous dire par quelles routes il entend nous y mener.

La faute qu'a pu commettre Bernard Landry au cours de ces trois premiers mois est d'avoir semblé davantage préoccupé par la souveraineté que par ce deuxième pilier du programme péquiste qu'est le progrès social. Son désintérêt relatif pour cet élément a paru

se confirmer lors du dépôt du budget, qui n'a pas su combler les attentes de l'aile gauche du mouvement souverainiste. Ce fut la déception que l'on sait et qui se traduit aujourd'hui par des velléités de plus en plus sérieuses de se tourner vers un nouveau parti de gauche.

Le premier ministre est ici confronté à une difficulté réelle qui, s'il ne la surmonte pas au cours des prochains mois, pourra s'avérer l'écueil sur lequel son gouvernement risquera de s'échouer. Le défi consiste à réparer la fracture qui s'est créée entre le gouvernement péquiste et l'aile gauche du Parti québécois à l'occasion de la lutte contre le déficit. Manifestement, cette fracture est profonde. Davantage que des paroles, les militants de gauche veulent des gestes concrets qui, malheureusement, ne viennent pas au rythme et avec l'ampleur souhaités comme on l'a encore vu hier, alors que le gouvernement faisait connaître un lot de mesures contre la pauvreté.

Pour Bernard Landry — et pour plusieurs de ses ministres qui, à une autre époque, constituaient cette aile gauche du Parti québécois —, il est difficile de comprendre que certains puissent penser désertier un parti dont l'engagement envers le progrès social demeure au cœur de son programme. On s'explique encore plus mal que, tout à coup, ces gens puissent mettre de côté leur engagement souverainiste. La coupure vient surtout du fait que quelques années au gouvernement, surtout les dernières, ont transformé le parti à mesure qu'il était confronté aux exigences de la réalité économique et financière. La cohabitation avec des militants dont la priorité est de transformer la société devient de plus en plus difficile. Ces derniers le comprennent d'autant plus mal qu'ils se souviennent d'une autre époque où le rêve et la réalité faisaient malgré tout bon ménage.

Ce qui est vrai pour les militants de la gauche sociale l'est aussi pour les régionalistes et les environnementalistes. On sent l'inquiétude de M. Landry lorsqu'il leur dit que leur désaffection risque de mettre en cause la réélection du Parti québécois, et donc la réalisation de la souveraineté. L'observation est juste mais elle n'est pas la réponse qu'attendent ces militants, dont bon nombre ne demanderaient pas mieux que de renouer avec le Parti québécois. Ces militants ont toujours été portés par leur idéalisme et ils veulent avoir la preuve que ce gouvernement partage toujours leur volonté de changer la société. Il va de soi que le gouvernement Landry sera jugé sur les politiques sociales qu'il mettra de l'avant ces prochains mois, mais encore faudrait-il reconnaître que cent jours, c'est peu pour porter un jugement définitif.

La consultation qu'entend mener l'automne prochain le ministre de la Solidarité sociale, Jean Rochon, en vue de l'adoption d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, pourrait être l'occasion de réaliser la réconciliation espérée par M. Landry. Il faudra toutefois, condition essentielle, que son gouvernement soit à l'écoute. Sans cela, il ne convaincra aucun de ces groupes qui ne cessent de lui reprocher de faire trop peu.

Un autre de ces forums que devrait créer le premier ministre sans hésiter est cette commission sur la citoyenneté qui, depuis que l'idée en a été lancée dans nos pages par le professeur Alain Gagnon, suscite de plus en plus d'intérêt. Encore là, il faut que ce soit l'occasion pour le gouvernement de se mettre à l'écoute des groupes de citoyens de toutes tendances et de toutes origines. Attention, cependant, à ne pas en faire un instrument partisan servant à animer le débat autour de la souveraineté en attendant que se présente le moment propice pour tenir un nouveau référendum.

Cette démarche, que propose le professeur Gagnon et qu'il exposait de façon plus précise dans notre édition d'hier (voir *ledevoir.com*, section politique, «*Plaidoyer pour une commission nationale sur la citoyenneté québécoise*»), vise à engager un dialogue sur la citoyenneté et la diversité culturelle de notre société. Il s'agit en quelque sorte de redéfinir les rapports entre la majorité francophone, les groupes minoritaires et les autochtones. L'exercice qui pourrait déboucher sur la révision des politiques, des lois et des institutions relatives à la citoyenneté ne peut réussir que s'il réunit tous les acteurs sociaux et politiques, ce qui exclut d'emblée qu'on lui donne une coloration partisane.

Un tel projet offre un intérêt politique évident pour un gouvernement, quel qu'il soit, puisqu'il en résulterait une consolidation du lien social. Ce serait une contribution appréciée si, au cours de son mandat, le gouvernement Landry parvenait à resserrer ce lien et à renforcer ainsi tout autant la société que l'État québécois.

L'étape des premiers 100 jours étant passée, c'est le genre d'initiatives que l'on attend du premier ministre Landry. Son objectif à court terme n'est pas de tenir un référendum mais de gagner les prochaines élections. Il lui faut maintenant afficher ses couleurs.

bdescoteaux@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Des géniteurs de métastases

Comme un nombre sans cesse grandissant d'Américains, je souffre d'une surcharge pondérale, et ce, depuis la fin de mon adolescence, moment de ma vie qui correspond au début de ma consommation de bière. Dix ans plus tard, je remarque que le menton des membres de mon cercle d'amis tend à se doubler et à s'épaissir, ainsi (il va sans dire) que leur tour de taille. Il fallait agir, et vite. Étant déjà pas mal actif, j'ai compris il n'y a pas si longtemps que c'était plutôt mon alimentation qui ne s'entendait pas avec mon métabolisme. Il fallait donc s'éloigner, au plus vite, des quatre «p»: pain, pâtes, patates et pâtisseries.

Suivant mon désir ardent de brûler le manteau de graisses m'enrobant, je décidai d'éliminer de ma consommation le produit trônant au sommet de la colonne des sucres: la bière. Après trois semaines de traversée du désert, une couche de la membrane couvrant mes

perceptions s'est retirée: j'ai alors remarqué qu'un message pénétrait insidieusement mon esprit par de multiples et omniprésents canaux. Cette voix me répète, tel un mantra: «*La bière est la clé vers la jouvence et la joie conviviale.*» L'entendez-vous? Le voyez-vous, vous aussi? Toute la publicité incitant à boire de la bière n'est rien d'autre qu'un outil de socialisation visant à générer et entretenir des alcooliques, invitant aussi le plus de monde possible à adopter des variations de ce comportement.

Dans la pub de bière, on est jeune, beau, aux dents blanches et au teint santé. On a toujours une belle jeune femme à chaque bras. On est engagé dans des activités *full cool* comme danser sur la plage, frencher avec une inconnue ou descendre une pente enneigée dans une cabane en bois rond, frenchant une belle inconnue tout en dansant avec une autre à chaque bras. Jamais n'observe-t-on ces êtres aux visages mornes, déprimés, sirotant leur bière, cherchant désespérément à s'anesthésier le corps et l'esprit. Ça vendrait pas fort, ça, me direz-vous. En effet, par la combinaison irrésistible

de la répétition et du symbolisme, un nouveau code est généré, permettant de convaincre ces 10 % de gens qui consomment 60 % de l'alcool en Amérique du Nord que seule cette potion magique pourra les transporter dans une vie meilleure. Il n'y a pas que le corps qui subisse l'empatement dû à la bière.

Que faire alors lorsqu'un message publicitaire impose une perception menant éventuellement à un comportement destructeur? Légiférer, contrôler et bannir. La télévision élève en grande partie les enfants. Il est criminel d'inciter à l'alcoolisme les prochaines générations: on a déjà causé suffisamment de tort aux précédentes. L'espace public doit aussi être libre de tout message visant à susciter des comportements pathologiques. Il est temps de nettoyer nos cultures de ces incantations quotidiennes disgracieuses. Il faut purger ces géniteurs de métastases à la source: la publicité dangereuse est une tumeur qu'il faut irradiar au nom de la santé de nos corps et de nos esprits.

Paul Therrien
Montréal, 10 juin 2001

REVUE DE PRESSE

Linda la Canadian,
entre Washington et l'Europe

Antoine Robitaille

«*Je ne peux m'empêcher de croire que les grandes brasseries, aujourd'hui, perçoivent mieux les préoccupations des gens que les politiciens.*», écrivait jeudi Linda Williamson, chroniqueuse et vice-directrice du *Toronto Sun*. A preuve, selon elle, la publicité «*Joe Canadian*» de Molson, vedette de la dernière saison estivale.

Notons d'abord que Linda adore — et le mot est faible — le monde de la pub. Contrairement à ce qui se passe sur la scène politique, dans la pub, affirme-t-elle, «*les bonnes idées ne font peur à personne.*» Même que «*la pensée la plus créative.*», de nos jours, viendrait de ce domaine, lequel serait aussi une source de plus en plus importante de «*bonne musique.*» Les bons «*spots*» peuvent «*faire les manchettes de nos jours.*», écrit Linda Williamson, et ce sont davantage les politiciens qui nous font changer de chaîne.

Ce qui nous ramène à Joe Canadian: elle ne tarit pas d'éloges pour ce message où l'on voyait un quidam *Canadian* hurler sa fierté identitaire face à l'indifférence et aux prétendus préjugés des Américains. Non, vraiment, ce message, «*c'était mieux que n'importe quel discours politique.*», dit Williamson. S'il a si bien marché, c'est que Molson avait fait des «*recherches*» qui lui ont révélé que les Canadiens sont, comme Joe, «*fiers*» de leur pays. «*Ah, si seulement nos élus se souciaient autant de ce que nous pensons,*» affirme Linda Williamson. Je parierais que le monde, aujourd'hui, est davantage intéressé par le prochain événement dans la vie de Joe Canadian que dans celle de Joe Clark.

Et il y a du nouveau de ce côté, jubile-t-elle. Car les grandes brasseries veulent remettre ça. «*À l'approche du Canada Day, Molson espère déchaîner de nouveau les patriotes qui sommeillent en nous.*» Mais, cette fois, l'idée géniale de Molson va bien au-delà de «*notre fierté*» et s'attardera à «*un aspect négligé de notre identité: notre histoire.*» C'est le «*plus important projet de pub jamais entrepris par une brasserie.*», exulte Williamson. *Think big*: sept jours de tournage dans onze endroits différents, 255 acteurs; des message de 90 secondes. Et que commémorera-t-on ainsi, de la broue dans le toupet? Le chemin de fer transcontinental, complété en 1885; le retour victorieux de nos troupes en 1945; le premier lever de l'unifolié

en 1965. Des épisodes moins solennels aussi, comme le but gagnant de Paul Henderson lors du tournoi de hockey Canada-URSS en 1972.

Sans doute pour ne pas se faire accuser de partisanerie, Linda Williamson consacre un paragraphe à Labatt, qui a aussi exploré de nouveaux horizons pour la pub en réclamant officiellement au gouvernement de l'Ontario un jour férié supplémentaire en juin. La brasserie était armée d'une pétition de 125 000 noms et a présenté des études comparatives prouvant que les travailleurs canadiens ont moins de congés que ceux de 12 autres pays industrialisés. Le gouvernement Harris n'a pas bronché, mais «*Blue Light déclarera unilatéralement le 15 juin comme étant une journée fériée.*» Somme toute: «*En surpassant les politiciens pour ce qui est des idées, de la recherche et de la capacité à écouter le peuple, les élus devraient prendre conscience qu'ils doivent changer.*» Autrement dit: les brasseries au pouvoir!

La visite en Europe de «*Doublev*», ci-devant président des États-Unis, a provoqué des réflexions stratégiques intercontinentales dans le ROC (*rest of Canada*).

Richard Gwynn constatait hier, dans le *Toronto Star*, que, depuis la fin de la guerre froide, une importante distance s'est créée entre notre voisin du Sud et l'Europe, entre le Nouveau et l'Ancien Monde.

John Lloyd allait dans le même sens dans le *Globe and Mail* mercredi. Ancien directeur de la revue britannique *The New Statesman*, il relatait une récente conversation avec Henry Kissinger: «*Je crois toujours, lui confia l'ancien secrétaire d'État, que l'Europe et l'Amérique doivent avoir un destin commun.*» Mais, rapporte Lloyd, Kissinger fit tout de suite remarquer que «*c'était plus facile lorsque nous avions un ennemi commun.*» Lloyd se demanda pour sa part si les deux continents ne sont pas devenus ennemis l'un de l'autre. Du moins, ils ne regardent plus tellement dans la même direction. Le Vieux Continent est perçu comme «*socialiste*» par les Américains. Les Européens voient dans Bush un «*isolationniste*» suspect à la solde des entreprises. L'Europe redécouvre ses voisins, à l'est, qu'elle pourrait éventuellement intégrer. Les États-Unis, eux, regardent au sud-ouest, cherchant à unir les pays des Amériques et lorgnent vers le Pacifique.

Richard Gwynn note pour sa part qu'entre l'Europe et les États-Unis, les guerres commerciales se multiplient: des OGM (organismes génétiquement modifiés) à l'industrie de l'acier en passant par le bœuf aux hormones, etc. L'élection de Doublev n'a rien fait pour améliorer les choses, propulsant au pouvoir une nouvelle doctrine américaine en matière de relations internationales, «*unilatéralisme*», qui signifie, dans les mots de Gwynn, «*faire ce que vous voulez et ne pas faire ce qui ne vous rapporterait rien.*» Le chroniqueur donne des exemples: «*Non à l'accord de Kyoto. [...] Non aux traités internationaux comme celui sur les missiles antibalistiques — préférer son propre bouclier antimissiles. [...] Se retirer de Bosnie.*» Bref, être une hyperpuissance simplement, pour soi-même. «*Utiliser son pouvoir pour se retirer du monde.*», écrit Gwynn brillamment en concluant sur une question que les Québécois pourraient faire leur: «*Si les États-Unis et l'Europe ne font maintenant plus partie de la même famille, voulez-vous me dire où les Canadiens devraient situer leur «*maison*» [«*should find their home*»]?»*

En éditorial, le *Toronto Star* écrivait mercredi que les Canadiens devraient se sentir solidaires des Européens et incitait le premier ministre Chrétien à rejeter officiellement les décisions de l'administration Bush sur le bouclier antimissiles, sur Kyoto et quant à la réduction des troupes en Bosnie. Il y a de l'espoir, note ironiquement le *Star*: «*Les voyages élargissent l'esprit. Après tout, ce président n'a pas accumulé beaucoup de points sur la carte fidélité de sa compagnie aérienne.*»

Réaction d'Anthony Wilson-Smith, du *Mclean's*, au rapport des États généraux sur le français: «*Les faucons de la bataille linguistique ont décidé de dire quelque chose en faveur de la paix [...]. Wilson-Smith loue «*ouverture*» des commissaires qui ont dit que «*les anglophones qui ont choisi de rester travailler au Québec sont parmi les meilleurs ambassadeurs de la province.*»*

Réactions de William Johnson, dans le *Globe*, au même rapport: «*Un Big Brother (sic) surveille la langue française au Québec. [...] Ce qui est stupéfiant, c'est la philosophie générale [de ce rapport], la vision qui la sous-tend, qui est essentiellement totalitaire.*»

IDÉES

Adieu aux Indiens imaginaires

Les alibis idéologiques bloquent le développement et l'épanouissement des milieux autochtones



Les autochtones et nous

JEAN-JACQUES SIMARD

Une fresque imaginaire sert de toile de fond aux débats actuels sur la question autochtone, depuis les colloques universitaires jusqu'aux pages éditoriales et des cours de justice aux tréteaux internationaux. (Puisque ce texte sort dans un quotidien, je n'y fournirai aucune référence à l'appui de mes dires. Mais je répondrai volontiers aux objections par la

bouche de mes canons bibliographiques.) Bien que courent encore maints préjugés dérogatoires sur les descendants des premiers occupants, l'opinion éclairée, sympathique à la cause, converge vers la lecture suivante, dont on pourra retracer la plupart des éléments çà et là dans le magnétophone de 60 millions de dollars mieux connu sous le titre de *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones* (Erasmus-Dussault). Rappelons succinctement ces convenances reprises de tous bords.

Jusqu'à l'arrivée des Européens, le Canada actuel était habité par une cinquantaine de nations politiquement souveraines, enracinées chacune depuis la nuit des temps dans un territoire défini et une culture distincte. Partout, on y vivait en intime fusion communautaire, dans le respect du Créateur, de la sagesse des aînés, des mères de clan ou des chefs désintéressés, en harmonie cosmique avec la Terre Mère dans le Grand Cercle de la vie.

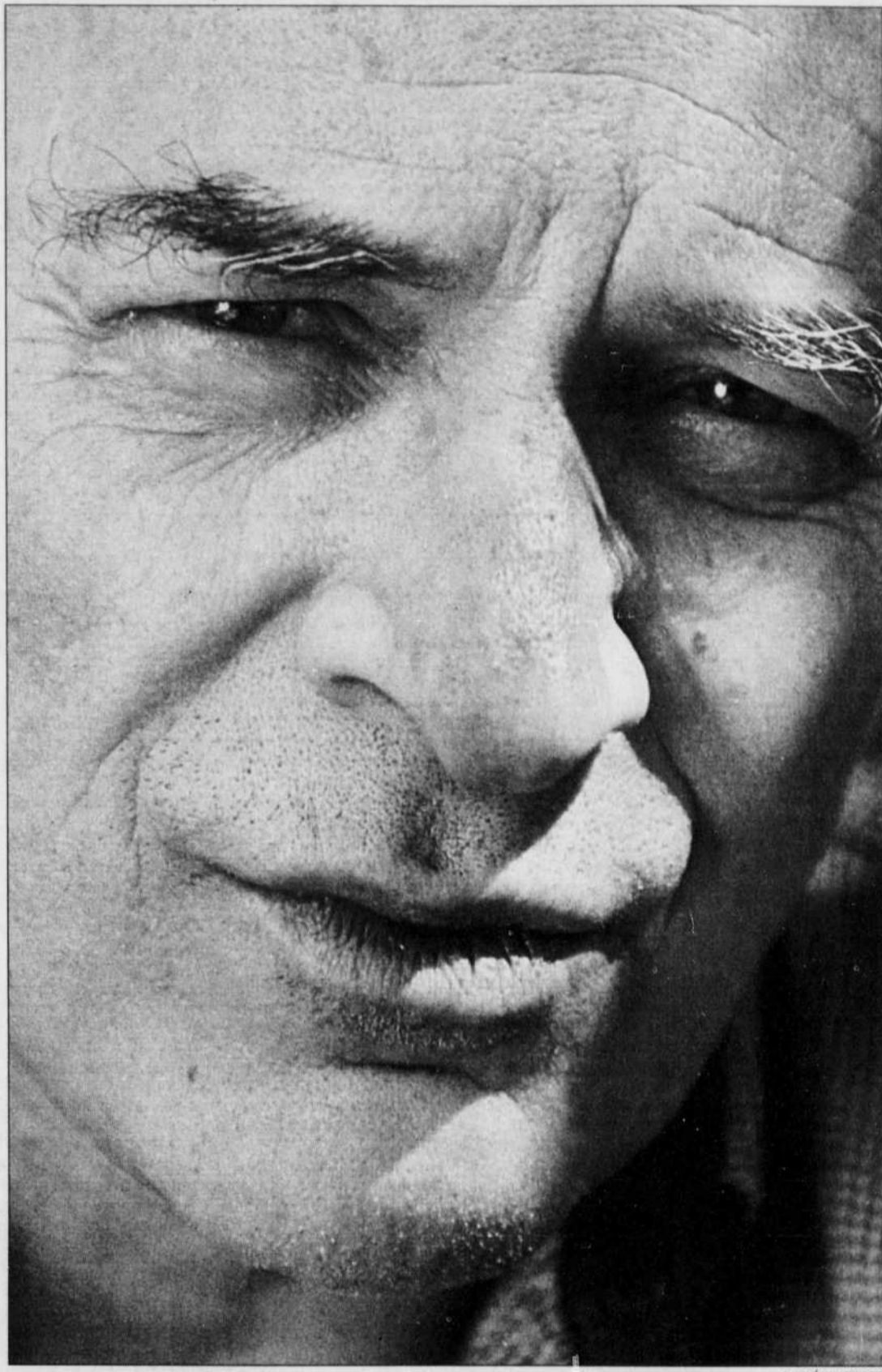
Et puis, le pays a été renversé (pour emprunter un mot à mon collègue Denys Delage).

Pourtant accueillis généreusement, dans un profond esprit de partage, les Blancs se sont emparés de la terre pour l'exploiter et la polluer. Mus par un ethnocentrisme dominateur confinant au racisme génocidaire, ils n'ont eu de cesse, à ce jour, d'imposer leur culture aux autochtones, par les armes, la guerre microbiologique (i.e. les épidémies), le reniement des traités, la scolarisation obligée, l'assujettissement administratif et des mesures encourageant la migration vers les villes. Les misères matérielles et les blessures morales dont souffrent aujourd'hui encore trop d'autochtones découlent de la négligence séculaire des gouvernements et de leurs vaines politiques d'assimilation. Car elles n'ont pas réussi à briser l'échine des Premières Nations. Le processus de guérison est amorcé, les gens retrouvent leur estime de soi et, bientôt, ils feront reconnaître leur droit inhérent, jamais aliéné, à se gouverner entre eux sur leurs terres et suivant leurs valeurs immémoriales.

Je ne nierai pas que ce condensé du *Reader's Digest* résume en très gros traits le drame amérindien au nord du continent, quitte à écarter les acquis empiriques ou théoriques des sciences humaines qui permettraient d'en contester presque chaque détail. Une idéologie doit être vraisemblable pour se gagner l'adhésion des esprits et les convier à l'action. Il peut aussi arriver, surtout en contexte colonial et comme l'a tant de fois souligné Fernand Dumont à propos d'une certaine conception de la «survivance» canadienne-française, qu'elle serve de justification à une impuissance collective, d'alibi face au monde où l'on vit, faute d'y trouver prise par ses propres moyens et de pouvoir ainsi y imprimer sa signature. Je crains que ce risque ne pèse sur les discours autochtonistes bien-pensants qu'on vient d'évoquer. Ils postulent une dichotomie doublement simpliste qui, après avoir divisé l'histoire en deux temps des origines, «avant» et «après» la conquête occidentale de l'Amérique, réduit l'autochtone du second temps à se définir par la fidélité à celui du premier, comme perpétuel envers d'un Blanc qui demeure le même depuis le contact: d'un côté, des collectivités vouées à conserver une essence culturelle ineffaçable, intemporelle, fixée pendant les 10 000 ans d'«avant»; de l'autre et «après», comme s'ils appartenaient en propre au Blanc, tous les changements sociaux survenus depuis cinq siècles sur la planète.

La moitié des Indiens inscrits habitent en ville, et même dans les réserves périphériques ou les villages inuits, on vit dans la même société que vous et moi

La moitié des Indiens inscrits habitent en ville, et même dans les réserves périphériques ou les villages inuits, on vit dans la même société que vous et moi, emporté par les mêmes tendances, modes, institutions, aspirations, etc. Laisser croire que les autochtones puissent mettre à leur main ces réalités inédites en puisant les recettes dans un mode d'emploi de la vie fixé à l'époque précolombienne, cela frôle le conte à dormir debout. Répéter, comme on le fait constamment, qu'ils possèdent toujours un «mode de vie» singulier, radicalement distinct de celui des «Blancs», c'est faire comme si leur destinée collective n'avait pas été arrimée depuis des siècles aux transformations sociales environnantes et comme si ces interactions déterminantes n'avaient rien changé à leurs visions du monde,



RENÉ MATHIEU

Originaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Jean-Jacques Simard est professeur de sociologie à l'Université Laval depuis 1976. Débarqué à 22 ans, soit en 1967, dans le hameau cri de Wemindji, sur la baie James, comme agent local du gouvernement québécois, il y animera la fondation d'une coopérative et sera ainsi amené à tisser des affections durables avec la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec. En 1978, il devient chef du Bureau de développement à la Direction générale du Nouveau-Québec, l'organisme qui a précédé le Secrétariat aux affaires autochtones dans l'administration provinciale. Il pilotera peu après le premier projet moderne d'autonomie gouvernementale autochtone au Canada. Critique du développement hydroélectrique de la Baie-James, il quitte ensuite la fonction publique et sert de conseiller auprès des Inuits dissidents à la fameuse Convention de la Baie-James. C'est à lui que la commission Bélanger-Campeau fait appel pour traiter de la question autochtone. En 1995, il publie *Tendances nordiques - Les changements sociaux, 1970-1990, chez les Cris et Inuits du Québec*, ouvrage-bilan qui fait autorité.

leurs habitudes ou leurs références identitaires. Il n'existe pas d'êtres humains téflon de ce genre.

Les conséquences de la modernité

Incontestable et authentique, la «différence» des milieux autochtones contemporains est une mémoire vivante, cumulative: d'antiques empreintes mentales et coutumières, certes, mais tout autant des conditions qui ont successivement défini leur place dans les structures économique-politiques d'ensemble dominées par les Autres, je le regrette autant que vous, de sorte qu'être Indien ou Inuit dans le monde d'aujourd'hui n'est qu'une manière particulière parmi d'autres d'appartenir à la société moderne, capitaliste et technobureaucratique, de consommation et d'État-providence, version canadienne à deux champs linguistiques et plusieurs sous-cultures de classe, d'ethnie, de «styles de vie» — un modèle sociétal dont, soit dit en passant, les «Blancs» ont perdu le brevet depuis belle lurette.

Allez voir les maisons en duplex d'Ijujivik, le centre commercial de Chisasibi, les bureaux de la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec, le barrage hydroélectrique de Wemindji, l'école secondaire de Betsiamites, le tournoi annuel des pee-wee cris, à Val-d'Or, quand les parents en profitent pour faire leurs emplettes de Noël, ou le camp des Innus nord-côtiers à Sainte-Anne-de-Beaupré, le 26 juillet: vous y trouverez des tas de bonnes gens plutôt joyeux qui paraissent ignorer que l'intégration des emprunts culturels à leur ordinaire porte une menace de dissolution et d'aliénation.

À l'inverse, toutefois, la survivance relativement plus tardive des mœurs traditionnelles ne semble pas protéger davantage les communautés de l'arrière-pays que les ghettos urbains contre le mal de vivre, la violence domestique, les grossesses adolescentes, l'abandon scolaire, l'obésité épidémique, les

méfaits des drogues et de l'alcool («en train de tuer le peuple», s'indignait récemment le chef de police d'un bourg montagnais). Qui n'a pas en mémoire les images déchirantes des enfants du hameau délabré de Davis Inlet, au Labrador, le nez dans une canette d'essence, qui ont forcé Ottawa à investir 90 millions dans l'érection d'un nouvel établissement? Mais dans ce cas comme ailleurs, rien n'assure que l'amélioration de l'habitat et des services suffise, par elle-même, à endiguer les misères psychosociales.

Dans la foulée de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, les 14 villages inuits du Nunavut ont été rebâti ou rénovés de fond en comble et dotés des équipements publics les plus à jour: aéroports, hôpitaux et dispensaires, écoles, arénas, salles de loisirs, etc. Or, depuis 25 ans, les indicateurs des divers maux psychosociaux n'ont cessé de monter dans ces localités, voire à un rythme plus raide que chez leurs cosignataires cris ayant profité de mesures semblables mais exposés depuis bien plus longtemps et intensément que les chasseurs de l'Arctique au paternalisme commercial de la redoutable Hudson's Bay Company, à l'incurie de la bureaucratie fédérale des Affaires indiennes, au travail salarié dans l'industrie primaire et aux attrails sorniois des villes voisines du Moyen-Nord, alors assez couramment agrémenté d'un certain mépris raciste (rentré sous terre depuis que les dépenses des Cris riment le commerce à Chibougamau ou Val-d'Or). Faut-il ajouter à ces paradoxes que les collectivités régies par cette convention disposent de toutes sortes de moyens institutionnels et financiers pour protéger les traditions de chasse et pêche, investir dans l'économie locale et régionale, élaborer des programmes scolaires ou sanitaires adaptés au milieu, promouvoir le développement culturel, défendre leurs droits inhérents ou issus du traité de 1975, bref, se gouverner elles-mêmes à leur manière?

Quand vous conversez avec des Indiens ou des Inuits d'âge canonique, la plupart feront tourner leur destin collectif autour des années 1950-60 plutôt qu'au moment fondateur de l'irruption des Blancs dans leur éden immémorial. Ils vous confieront tranquillement des choses du genre: «Avant, on avait

faim; depuis, on n'a plus faim» (Inuit); «Maintenant, on vit toute l'année comme durant l'été», c'est-à-dire en socialisant beaucoup et en pêchant un peu, contrairement à l'hiver, où il fallait travailler sans relâche (Atikamekw); «Sais-tu ce qui ne va pas dans la réserve? Il y a trop de gens qui ne travaillent plus; nous autres [sous-entendu: dans les années 50], on avait toujours de l'ouvrage à faire en se levant le matin» (Montagnais); «Les jeunes se tirent assez bien d'affaire, à condition d'avoir appris à faire leur part des travaux domestiques» («If you give them chores» [Navajo], car c'est pareil aux États-Unis).

En somme, depuis trois ou quatre décennies, les conditions de vie matérielles se sont beaucoup améliorées, entraînant une très forte croissance démographique et un allongement de l'espérance de vie; mais en même temps, l'économie de subsistance s'est écroulée sans que se créent suffisamment de nouveaux emplois salariés pour absorber la demande d'embauche toujours croissante; les programmes de secours direct, autrefois occasionnels, se sont institutionnalisés dans l'État-providence, avec ses services de toute espèce, et sont largement passés dans les mœurs.

Auparavant, les Indiens et les Inuits étaient presque tous pauvres et devaient se contenter de peu; ils profitaient des douceurs passagères mais se résignaient devant l'adversité. Avec la télévision, le cinéma, les magazines de vedettes, les virées en ville, l'exemple des classes moyennes en émergence faisant étalage de leurs possessions, les envies légitimes de toutes sortes s'émanant des normes communes qui les limitaient autrefois, sans que les façons conventionnelles de les satisfaire soient aussi aisément accessibles. Encore une fois, les plus jeunes sont davantage exposés à ces tiraillements intérieurs; plusieurs cherchent des raccourcis, des faux-fuyants, des gratifications instantanées: drogues, trafics louches, plaisirs faciles mais sans avenir, à moins qu'ils ne tournent leurs frustrations, leur ennui, leur désespérance, contre leurs proches ou eux-mêmes. Bien entendu, je dégage ici des tendances générales qui n'emportent pas également toutes les communautés.

On y aura tout de même reconnu les symptômes de ce qu'Émile Durkheim a désigné, il y a 100 ans, par le concept d'anomie dans un ouvrage classique sur la hausse des taux de suicide en France, qu'il reliait entre autres à l'urbanisation fulgurante des masses rurales. Robert Merton l'appliquera pour sa part aux mouvances de la criminalité et de la délinquance juvénile aux États-Unis des années 50, insistant plus précisément sur le décalage entre la hausse générale des attentes (*rising expectations*) et l'accès aux moyens légitimes de les rattraper. Il me semble que la révolution enclenchée par l'expansion formidable de l'État-providence dans les milieux autochtones à partir de la fin de la décennie 1950 a conjugué d'un seul coup ces diverses tendances de la modernité avancée: le débousolement soudain des repères culturels familiaux, l'écart entre l'émancipation des désirs et les possibilités effectives de les réaliser, à cause, principalement, de ce que W. J. Wilson a appelé «la disparition du travail» (*When Work Disappears*) pour expliquer les pathologies anomiques accablant les ghettos noirs américains.

Vers une autonomie politique

J'entends d'ici la question: que faire? Pensez donc si nous allons régler cela en trois mots! En proposant tout et son contraire, la commission Erasmus-Dussault n'y est pas arrivée en 4000 pages. Comme l'expliquait un Micmac du Nouveau-Brunswick lors d'un congrès à McGill, «they didn't want to hurt the feelings of aboriginal people». Je crois que ce monsieur manquait de générosité. Les commissaires ne voulaient pas faire de peine à tout le Grand Cercle des affaires autochtones au Canada: bureaucrates, porte-parole, chefs syndicaux de corporations ethniques, consultants, thérapeutes, universitaires, avocats, etc., qui (pas tous, bien sûr) font sincèrement de leur mieux pour faire avancer les choses dans les ornières du passé — l'apartheid juridique, l'identité génétique, les tentations de l'esprit de rentier ou de la victimisation éternelle, la négociation comme mode de vie, l'autonomie à concéder par les «dominants» plutôt qu'à exercer sans attendre — en un mot, pour maintenir la mentalité de «réserve indienne» incrustée depuis plus de 100 ans dans la loi et les routines.

Pas de panique. Des tas de choses vont se régler toutes seules avec le passage du temps, malgré nos meilleures intentions et nos pires agitations. Mais nous ne ferions pas mal de quitter les apories qui réduisent l'éternel sauvage à n'être que l'envers du Blanc, comme si nous ne partagions pas tous, à nos façons propres, le même horizon sociohistorique. On verra bien ensuite. Développement économique, pour que les gens se trouvent de l'ouvrage, tout devrait partir de là. Éducation, pour la même raison (mais il faut endurer pour aboutir, les petits, sur ce terrain). Enfin, comme le rappelait Paul Samuelson, Prix Nobel d'économie, le développement durable ne repose ni sur les richesses naturelles ni même sur la qualité des ressources humaines mais, en définitive, sur le bon gouvernement (*effective self government*). Plus que jamais, donc, l'autonomie politique est à l'ordre du jour. Ce n'est pas tant un «droit inhérent», hélas, qu'une très difficile tâche à réapprendre après presque deux siècles d'un régime fondé sur l'expropriation territoriale, l'étouffement bureaucratique, la dépendance fiscale et les alibis imaginaires.

Les Indiens

ou les Inuits

d'âge canonique

font pour

la plupart

tourner leur

destin collectif

autour

des années

1950-60 plutôt

qu'au moment

de l'irruption

des Blancs

dans leur éden

immémorial

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufour (général), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duchon et Christine Dumas (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélat (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornélière (correspondantes parlementaires à Ottawa), François Cardinal, Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Aharie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslain Côté, Marlene Côté, Martin Fournier, Véronique Lévesque, Anouk Hurburt, Christine Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Jeanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE, Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Dominique Larivière, (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Ladueur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



Détails en page 8 de
L'agenda du Devoir

TABOU

SUITE DE LA PAGE 1

pas être alarmés. Mais lorsqu'on est nommé par le gouvernement, qu'on a fait du syndicalisme de la fonction publique (celui des enseignants en premier chef) son fonds de commerce, qu'on a encore des ambitions professionnelles et qu'on aime être aimé, la chair narcissique étant faible, l'on enrobe, l'on dilue, l'on contourne, l'on apaise et l'on relativise.

On parlerait mieux qu'avant (avant quand, grand Dieu?). Avant les réformes successives de l'enseignement du français où l'oral a pris le pas sur l'écrit? Avant la période où le taux moyen de scolarité était au Québec de sept ans? Avant que les notes de passage soient «boostées» — allons-y pour la langue de chez nous —, que les élèves en soient satisfaits et que, diplômé en poche, ils subissent le choc anthropologique à l'entrée à l'université où ils découvrent en ratant le test de français qu'on les a leurrés?

Prenons les médias comme exemple, en gardant en tête que la langue standard d'un pays est celle parlée à la radio et à la télé. Il est de bon ton d'affirmer qu'on y parle mieux qu'avant. Avant, serait-ce la période des Pierre Nadeau, Richard Garneau, Wilfrid Lemoine, Judith Jasmin et Madeleine Poulin? Les journaux seraient aussi mieux écrits. Mieux que du temps des Michel Roy, Renaude Lapointe, Lise Bissonnette, Claude Ryan, Pierre Foglia, Lysiane Gagnon ou Jean-Paul Desbriens?

Notre langue, apparemment si précieuse puisqu'elle marque notre distinction collective en Amérique du Nord, souffre de notre acharnement antilite. Dans son sens le plus évident, les enseignants devraient être des élites, c'est-à-dire un ensemble de personnes considérées comme les meilleures et les plus remarquables. Idéalement, c'est à elles qu'on devrait souhaiter exposer nos enfants. En fait, tous ceux qui utilisent d'abord la langue dans leurs fonctions devraient être instruits de leur responsabilité face à la collectivité. Concevoir l'élite de cette façon est exactement le contraire de l'élitisme, lequel s'exerce au détriment du plus grand nombre.

L'apologie, à bon escient, de la qualité de la langue contredit cet élitisme, le fait éclater puisqu'il tend à faire profiter la majorité des connaissances d'une minorité. Contre l'ignorance, ce n'est pas rabaisser les ignorants mais les soustraire à cette aliénation d'être étrangers à eux-mêmes. Et nous sommes tous des ignorants en quête de lumière.

Nous forçons les immigrants à apprendre le français. Il faudrait commencer par l'apprendre nous-mêmes. Dans les rues de Montréal, dressez l'oreille. Vous découvrirez que la langue correcte est souvent parlée par des «non de souche». Ce qui ferait de ces derniers les dépositaires d'une langue de qualité qui n'est pas le français de France mais le français québécois dont on chantera la vigueur, en joual peut-être, le 24 au soir. Les Georges Dor de ce monde, trouble-fête perpétuels, ont malheureusement du pain sur la planche pour longtemps.

Saint-Jean-Baptiste, patron des Canadiens français, priez pour nous!

Deux cellules de plus pour les Hells

Québec (PC) — Le ministre de la Sécurité publique du Québec, Serge Ménard, mettra davantage de ressources à la disposition des motards criminels détenus à la prison de Bordeaux. Les avocats des 80 membres des Hells Angels, des Nomads et des Rockers appréhendés au printemps dernier soutiennent que, faute de locaux et d'équipement, ils ne peuvent pas préparer convenablement leur défense. M. Ménard soutient qu'ils disposent actuellement de 18 cellules transformées en bureau, et non pas sept, pour se pencher sur la preuve de la Couronne et en discuter avec leurs clients. Quoi qu'il en soit, les autorités pénitentiaires aménageront deux autres cellules la semaine prochaine. Cela fera un bureau pour quatre motards et leurs avocats, a précisé M. Ménard à Québec hier.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canada est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

carte en les assimilant tout simplement fut la politique officielle de ce pays pendant plus de 100 ans, entre 1840 et 1960. Avant 1969, personne n'attachait d'importance aux Indiens, sinon pour s'intéresser à l'exotisme de leurs cultures. Mais depuis, les choses ont bien changé: le rendez-vous est désormais incontournable.

La faille est d'abord historique. D'une manière certaine, les Premières Nations posent un lapin à la mémoire. Voilà le péché originel de l'histoire officielle du Canada, version anglaise, version française. Comment exister aujourd'hui quand on n'existe pas dans l'histoire? Il nous faudrait tout récrire, tout refaire de bout en bout, changer les programmes afin de commencer seulement à réaliser les conséquences de cet oubli. D'ailleurs, par le biais de l'histoire revisitée, nous commençons déjà à comprendre la question du poids relatif des sociétés autochtones dans la vie politique actuelle. Elles furent manipulées, laissées pour mortes, vidées de leur contribution et de leur dynamisme. Et voilà qu'elles réapparaissent, comme des fantômes dont on ne sait plus trop bien de quoi ils parlent ni d'où ils viennent.

Dans la même veine, nous pourrions soutenir que la faille est morale. Nous héritons d'un passé pourri. Qui dit fantôme dit aussi squelette, et nous en avons un de taille dans la garde-robe de notre histoire. Les mesures législatives et bureaucratiques établissant la tutelle générale de la condition indienne en ce pays, je parle de la Loi sur les Indiens, est une honte nationale. La mentalité raciste du XIX^e siècle nous a laissés cette monstruosité en partage. C'est parce que les In-

AUTOCHTONES

diens étaient jugés incapables et inférieurs que le statut d'Indien repose sur le principe de l'incapacité légale. Or cette tutelle existe encore. Dans la société canadienne de tous les droits, voilà une petite urgence.

La question est tout aussi grave par un autre bout. Les conditions sociales et les perspectives économiques d'un grand nombre de communautés sont pour le moment lamentables. Le désespoir des jeunes, l'oïsette malsaine, la dépendance chronique, les toxicomanies, l'indignité rampante, autant de dimensions tragiques que nous ne pouvons plus cacher sous le prétexte de la marginalité. En ce sens, les situations des autochtones sont des versions extrêmes de ce qui se passe dans bien des régions dites éloignées en ce pays. La misère n'est pas l'exclusivité des Indiens. Le développement des régions, l'attachement territorial, l'avenir économique et la qualité de vie, tout se bouscule au portillon des problèmes insolubles. Il en va de l'avenir des territoires, il en va de l'avenir tout court quand il s'agit du destin des nombreuses communautés, autochtones ou pas, qui vivent pour le moment en sursis sur un territoire qui ne se suffit pas à lui-même. Discuter de l'avenir des communautés autochtones sur le territoire considéré dans toute son ampleur revient à envisager une question cruciale qui nous concerne tous: création de richesse et développement régional, ressources renouvelables et occupation du territoire. Ce n'est pas rien.

Se pose finalement la vraie question. Les Premières Nations nous renvoient tous à la table à dessin. Que devient la pulsion culturelle dans l'ordre politique? Combien de fois avons-nous cru cette question réglée, en Europe comme ici? Finis les

peuples, vive le citoyen du monde. Cela dit en anglais, en français ou dans n'importe laquelle des langues dominantes. Or il se trouve que les cultures, grandes ou petites, ne veulent pas mourir. Mondialisation ou pas, les identités se manifestent, et la diversité est au programme. Il se trouve que les petits peuples veulent faire valoir leurs droits collectifs. Les Premières Nations nous annoncent une immense exception culturelle et forcent le jeu d'une redéfinition des structures politiques. Si le Québec doit exister, si le Canada doit survivre, selon la conviction de tout un chacun, cette question devra être abordée. Nous allons devoir briser le mur des précédents et des habitudes. Il nous faut imaginer dans le politique un nouvel ordre qui convienne aux aspirations culturelles.

Il en faudra, de la bonne foi et de l'énergie créatrice, pour traverser le miroir de tous les malentendus. Les autochtones ne sont pas des cas spéciaux, à la marge d'un raisonnement poussé à son extrême. Nous sommes tous dans le même bateau, ici, maintenant. Il en va de notre avenir, celui-là, donc, de nos enfants. Pourquoi donc se surprendre de la gravité de la chose? Et de son importance? Alors, autant en parler, et en parler beaucoup, car le monde devant nous est encore à faire. Je ne vois pas comment ce monde nouveau pourrait une autre fois exclure les Premières Nations. Au Québec seulement, je vois mal un avenir sans les Cris, les Anishinabes, les Innu, les Inuits, les Attikameks, les Abénakis, les Wendats, les Mohawks, les Micmacs, les Malécites, les Métis. D'ailleurs, si chacun reconnaissait ses anciens et ses profonds métissages, nous porterions mieux le manteau de nos identités.

LUTTE

SUITE DE LA PAGE 1

nistre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion, Nicole Léger, ont annoncé qu'ils pigeront des sommes, pour la plupart indéterminées, dans la réserve de 100 millions de la Solidarité sociale, prévue dans le dernier budget.

Un peu plus du tiers de la réserve, soit 34,8 millions, sera affecté à l'aide à l'alimentation alors «qu'une partie importante de la réserve» sera consacrée au développement d'unités de logement social. Aucun montant n'a été alloué à l'aide sociale. Le gouvernement souhaite entendre ce que les groupes ont à dire avant de prendre position en cette matière.

Or, mardi, le premier ministre promettait rien de moins qu'une révolution en matière de lutte contre la pauvreté. «Ce sera l'attaque la plus systématique contre la pauvreté jamais menée», avait-il indiqué. Hier cependant, il se faisait plus prudent. «Ce n'est pas l'approche révolutionnaire qu'il faut chercher, c'est l'approche efficace, pratique. L'action commence aujourd'hui avec l'argent qu'on a et l'approche concertée. La population et les groupements qui s'intéressent en particulier à ces questions vont être mis à contribution. S'il y a des mesures révolutionnaires et acceptables qui sortent de ce dialogue, elles ne seront pas exclues. C'est une lutte solide, cohérente et concrète qu'on cherche, plus que l'action d'éclat.»

Ainsi, en premier lieu, sept millions de dollars seront débloqués chaque année au cours des trois prochaines années pour le soutien alimentaire des élèves. De cette façon, les écoles les plus défavorisées du Québec pourront dès septembre bénéficier d'une aide pour améliorer l'alimentation des jeunes.

D'autre part, une somme de 3,8 millions sera dépensée au cours des deux prochaines années pour renflouer les coffres du Club des petits-déjeuners du Québec. Cet organisme pourra par conséquent agir dans une centaine d'écoles de plus qu'à l'heure actuelle et ainsi rejoindre 10 000 enfants additionnels afin de remplir leurs estomacs vides.

En outre, dix millions seront investis pour mettre en œuvre un programme de sécurité alimentaire. Celui-ci visera à colmater les brèches constatées dans les diverses régions. «On pourra par exemple financer la mise en œuvre de cuisines collectives, la création de coopératives alimentaires, de regroupements d'achat, le développement de jardins collectifs et d'autres projets alternatifs du même type qui visent à donner davantage de contrôle aux personnes en situation de pauvreté sur leur sécurité alimentaire», a précisé M. Rochon.

«Mon Dieu qu'on perd du temps!», déplore Vivian Labrie, porte-parole du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté. «Ce n'est pas ce qu'il y a de dans qui est un problème, c'est ce qui manque!» Elle

cherche en vain dans l'annonce du gouvernement Landry les mesures d'urgence que son groupe réclame depuis des années, soit l'indexation automatique des prestations d'aide sociale, l'instauration d'un barème plancher ou la gratuité des médicaments pour les personnes âgées. «C'est bien beau, prévoir de donner à manger aux enfants dans les écoles, mais si les parents n'ont pas les revenus suffisants pour les alimenter, il y a un problème», ajoute-t-elle. Ce qui la console toutefois, c'est que le gouvernement n'ait pas fermé la porte à l'idée d'une loi-cadre.

Quant à la question du logement social, dont le montant sera connu à l'automne, François Saillant, du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), s'attend à ce que le gouvernement y consacre quelque 40 millions pour s'arrimer au programme fédéral de logements abordables, mais cette somme non récurrente sera bien insuffisante pour combler le besoin actuel, estimé à 8000 logements au Québec.

Par ailleurs, le gouvernement a dévoilé les orientations sur lesquelles il entend se baser lors des consultations qui débuteront à l'automne. Cette tournée des régions visera à identifier les priorités des divers acteurs en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, dont l'adoption est prévue pour le début de 2002.

Sept orientations très générales sont ainsi proposées, dont la création et le partage de la richesse, la prise en charge locale et la mobilisation de la société civile autour de la lutte contre la pauvreté, la prévention de la pauvreté par une intervention précoce auprès des enfants ainsi que l'amélioration et l'adaptation du filet de sécurité sociale.

La consultation proposée soulève plus d'enthousiasme et Vivian Labrie estime que le ministre pourra compter sur son regroupement pour répondre à l'appel à la mobilisation. Même son de cloche du côté du Front commun des personnes assistées sociales du Québec: «On va utiliser les consultations comme une occasion de se faire entendre», promet Jean-Yves Desgagnés, et les moyens d'action seront plus dynamiques afin de faire avancer l'idée d'une loi-cadre, ajoute-t-il.

Chez les libéraux, Christos Sirros, porte-parole officiel en matière de solidarité sociale, a dit déplorer que les demandes du collectif aient été ignorées et a dénoncé l'approche partisane de la consultation, qui n'impliquera que des députés ministériels.

L'annonce du ministre Rochon a toutefois fait des heureux. Parmi eux, Daniel Germain, du Club des petits-déjeuners du Québec. L'aide gouvernementale lui permettra de servir des repas à deux fois plus d'enfants qu'à l'heure actuelle. «Je suis agréablement surpris. J'ai senti pour la première fois uneueur d'espoir dans le désir de M. Rochon de vraiment trouver de nouvelles idées pour s'attaquer à la pauvreté.»

MOTO

SUITE DE LA PAGE 1

Honda, précise son représentant, Daniel Chicoine, n'a qu'un seul modèle équipé d'un convertisseur catalytique cette année. Il s'agit de la VFR 800, un véritable bolide qu'on peut difficilement qualifier d'écologique avec ses 800 cc et des performances dignes d'une Formule 1 égarée dans la vie ordinaire. L'an prochain, ajoute M. Chicoine, Honda offrira deux modèles tout équipés avec régulation lambda. Mais il s'agit de deux monstres énergivores, la CBR 1100 XX, conçue pour des astronautes égarés sur Terre, et la Goldwing 1800, équipée d'un moteur plus gros que celui d'une Honda Civic... pour les nostalgiques des grosses Cadillac bouffies des années 70.

Même chose chez Kawasaki, dont le seul modèle équipé d'un convertisseur affiche une cylindrée de 1500 cc, précisait hier Marco Mencini, chef mécanicien chez Moto Internationale. En fait, parmi toutes ces motos très énergivores, que les constructeurs commencent à équiper de systèmes antipollution, une seule peut prétendre au titre de moto «verte» puisque c'est la seule qui allie économie d'essence à un véritable système antipollution. Il s'agit de la nouvelle BMW F 650 GS, équipée d'un seul piston monté sur un moteur Rotax de Bombardier.

La moto en question peut parcourir 100 kilomètres avec seulement 3,4 litres d'essence sur la grand-route et avec cinq litres en ville, ce qui dépasse le rendement énergétique de presque toutes les voitures actuelles et rejoint de très près les performances des voitures hybrides, confirme Michel Souigny, du centre d'analyse des émissions de voitures d'Environnement Canada.

Ceci en fait, dit M. Souigny, une solution de rechange intéressante à la voiture. Mais on pourrait faire mieux. Et facilement, ajoute cet expert, si les constructeurs réduisaient davantage la cylindrée tout en installant des équipements antipollution aussi efficaces.

Cette année, BMW a installé sur sa 650 un système de régulation lambda qui optimise la combustion et, par

conséquent, réduit au maximum les émissions polluantes dites «réglementées». À l'instar d'autres constructeurs qui le font actuellement sur quelques rares modèles, la F 650 GS était jusqu'à l'an dernier équipée d'un convertisseur catalytique et d'injecteurs. Mais pas de la régulation informatisée lambda, ce qui est nouveau sur le plus petit modèle de ce constructeur.

Dans la panoplie des équipements antipollution, les injecteurs sont la première solution retenue. Ils permettent de réduire la consommation d'essence par un meilleur dosage du carburant et par une atomisation plus fine, ce qui optimise la combustion. Le convertisseur catalytique simple se pointe en deuxième: à son contact, lorsqu'il est chauffé, le monoxyde de carbone (CO) se transforme en gaz carbonique (CO₂), ce qui ajoute théoriquement à l'effet de serre, «mais très peu», précise Michel Souigny, qui y voit un bon troc entre une importante réduction de la contribution au smog urbain.

Le système dit lambda permet de synchroniser plusieurs lectures: celles de la température, de la pression et surtout de la concentration d'oxygène à la sortie de l'échappement. Le réglage des injecteurs est ainsi ajusté à chaque seconde quand le moteur est chaud et lorsque le véhicule fonctionne à régime stable, ce qui équivaut à une mise au point à la minute!

Ce système qui réduit le monoxyde de carbone dans une proportion de plus de 95 % améliore sensiblement la qualité de l'air en ville. Quant aux oxydes d'azote, particulièrement abondants en raison de la température interne plus élevée des moteurs de plus de 90 %, le convertisseur permet d'en réduire les émissions à plus de 90 %, surtout si on lui joint un système de régulation lambda.

Jusqu'à présent, comme le révélait Le Devoir en octobre dernier, les motos ne sont pas assujetties aux normes antipollution des voitures même si leur cylindrée les rejoint de plus en plus. Pire, les motos ayant des moteurs beaucoup plus petits émettent, faute de dispositif antipollution standard, des hydrocarbures, des oxydes d'azote et du monoxyde de car-

bone dans des proportions qui peuvent aller de 10 à 150 fois celles d'une voiture en bon état de fonctionnement, selon les contaminants en cause (voir Le Devoir du 18 octobre 2000 sur www.ledevoir.com).

Environnement Canada écrivait dans son dernier bulletin que les motos, qui comptent pour 2 % des véhicules immatriculés au Canada, ne sont responsables que de 0,5 % de la pollution globale. Probablement en raison du kilométrage moindre sur une base annuelle, ce qu'il a été impossible de faire préciser par les chercheurs fédéraux, qui ne précisaient en outre pas de quelles émissions il s'agissait (gaz à effet de serre ou contaminants atmosphériques).

Le problème, pour l'instant, raconte Michel Souigny, c'est que les motos, qu'il s'agisse des BMW ou des Honda déjà ou en voie d'être équipées de systèmes à trois voies, augmentent sans cesse leur consommation moyenne parce que les constructeurs ne cessent de rivaliser entre eux par la cylindrée et la puissance accrue.

Et pourtant, André Thériault, ce vétéran de la moto et vendeur chez Moto Internationale, confirme qu'une «machine» de 450 ou 500 cc peut faire à peu près tout ce qu'un motocycliste moyen peut désirer: route et ville, avec fiabilité et puissance. Et une flexibilité supérieure aux grosses motos, condamnées par leur taille et leur poids à toussoter derrière les voitures...

Mais lui aussi vend le dernier cri en puissance et en cylindrée puisque le marché pousse systématiquement dans cette direction. Il se fait plaisir en contemplant les «petites» 650 de BMW, qu'il a amoureusement garées à côté de son bureau...

La seule leueur dans cet horizon passablement fermé, c'est la possibilité que Québec limite bientôt la cylindrée et la puissance autorisée aux nouveaux conducteurs au cours de leurs cinq premières années de conduite, comme on le fait en Europe. Cela réintroduirait au Québec les cylindrées moyennes, les seules capables de battre l'automobile par leur plus faible contribution à l'effet de serre.

CHAMBLY

SUITE DE LA PAGE 1

si de s'installer à Chambly», a déclaré un membre du conseil de la Ville de Chambly.

En février, une société américaine basée à Atlanta a acquis de la municipalité un terrain de 693 000 pieds carrés situé dans le parc industriel, tout juste en bordure de l'autoroute 10. C'est là que cette entreprise compte construire l'usine, dont la superficie est estimée à 150 000 pieds carrés, pour ensuite la relier à Cargill. Selon une source, la Ville de Chambly n'a fait aucune concession particulière pour attirer la multinationale, sinon de céder le terrain à bon prix (environ 350 000 \$) et de s'engager à amener les services d'égoût et d'aqueduc sur les lieux du site. Une facture d'environ 200 000 \$ pour la municipalité. Une nouvelle rue sera par ailleurs créée pour accueillir le nouveau venu et elle portera le nom de John Yule, un industriel de Chambly décédé il y a une centaine d'années.

L'organisme de développement économique Montréal International avait approché plusieurs municipalités l'an passé pour leur faire part que Cargill se cherchait un site dans la région montréalaise. Au moins une demi-douzaine de municipalités des rives nord et sud de Montréal ont manifesté de l'intérêt, mais il semble que la disponibilité de la main-d'œuvre de la région de Chambly a pesé lourd dans la balance. La société américaine a effectué plusieurs études au cours des derniers mois et a même rencontré les dirigeants du Centre local d'emploi (CLE) de Chambly afin d'évaluer le bassin de population dans lequel elle pourrait puiser pour recruter les futurs travailleurs. Des programmes de formation ont également été à l'agenda.

Selon une source, l'accessibilité du réseau routier ainsi que la qualité de vie à Chambly ont joué un rôle important dans la décision de l'entreprise. Les caractéristiques récréo-touristiques de la ville, incluant le bassin de Chambly, la voie navigable qui mène au lac Champlain, ainsi que ses petits restos pittoresques représentent un attrait certain pour une grande société. «Ça fait partie de notre stratégie de miser sur nos attraits touristiques pour attirer les industries chez nous», dit un conseiller de la Ville.

Cargill, une des plus importantes sociétés américaines non cotées en Bourse, a réalisé l'an passé des revenus de 73 milliards \$CAN (48 milliards \$US). Le mois dernier, elle a fusionné ses activités agricoles de l'est de l'Ontario et du Québec avec Hydro Agri Canada, une filiale de Norsk Hydro. La fusion touchait les activités de Cargill de Saint-Rémi, de Sainte-Rosalie, ainsi que les sociétés en participation de Victoriaville, Mont-Saint-Grégoire, Charny, Saint-Félix-de-Valois et Richmond. La société possède également au Québec une créalière à Baie-Comeau, où une quarantaine de travailleurs membres de la CSN sont en lock-out depuis plus d'un an. Au moment de mettre sous presse, le porte-parole de Cargill n'avait toujours pas rappelé Le Devoir.